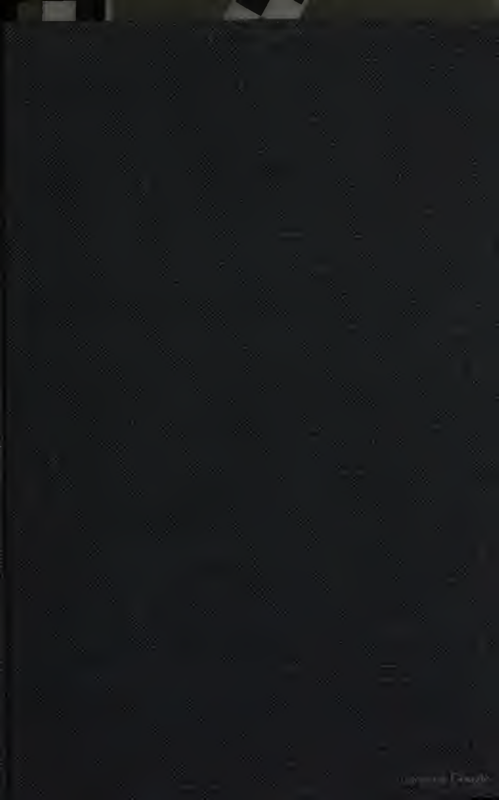


LETTRES

SUR LA RUSSIE.

Imprimé par Béthune et Plon, à Paris.

LETTRES

SUR

L'EMPIRE DE RUSSIE

PUBLIÉES

DANS LE JOURNAL DES DÉBATS

EN 1838 ET 1839

PAR N.-T.



PARIS.

—

1840.

AVANT-PROPOS.

Les lettres qui composent ce petit volume ont été primitivement insérées dans le *Journal des Débats ;* c'est là leur principal titre de recommandation auprès du public ; aussi l'auteur aime-t-il à se tenir entièrement retranché derrière l'autorité de son correspondant. Sans le suffrage d'un publiciste aussi distingué il n'aurait jamais osé publier sur un sujet aussi grave et aussi considérable des aperçus dont il est le premier à sentir toute l'imperfection. Une étude véritable de l'Empire russe aurait demandé une autre étendue, une autre richesse de connaissances, une autre profondeur que ce que l'on trouvera dans cette correspondance ; mais comme jusqu'ici, par une singularité que l'on a peine à s'expliquer vu l'imminence de la question, une pareille étude n'existe point, ces lettres qui visent à peu près au même objet en retirent occasionnellement un

avantage et puisent dans cette circonstance un intérêt qu'elles ne possèdent point par elles-mêmes. L'effet naturel de la disette n'est-il pas de rendre les appétits moins difficiles et plus reconnaissans? C'est là ce qui aux yeux de l'auteur justifie l'accueil que ses communications ont reçu dans l'organe le plus distingué de la presse française et l'attention si flatteuse pour lui que le public a bien voulu y porter.

Il est aisé de se convaincre en parcourant ces lettres que leur esprit n'est ni voué, ni opposé à la Russie. Peut-être leur modération a-t-elle été aussi une des causes de leur succès. Il semble que le public ait commencé à se lasser de cette fausse et préjudiciable manière d'aborder la politique qui depuis quelques années était devenue si commune. Il était passé en usage de ne chercher à comprendre ni ses adversaires, ni ses amis : était-on d'accord? il fallait louer sans réserve et tout admirer avec emphase; en dissension? tout détester, tout blâmer, tout méconnaître. En un mot on dirait que, pour entrer en champion dans l'arène politique, la première condition était de se laisser aveugler par la passion; mais cet aveuglement, inévitable peut-être dans les temps de révolution, paraît surtout condamnable dans un temps comme le nôtre où il est si nécessaire de se faire une idée claire et précise de tous les élémens

des grands débats qui s'agitent ou se préparent en Europe. Puisque tout le monde s'occupe de politique, il semble que tout le monde devrait s'en occuper à la manière des diplomates qui, sans se laisser dominer dans l'étude des problèmes qu'ils se proposent par des sympathies ou des antipathies irréfléchies, font constamment effort pour considérer les choses en elles-mêmes, ne jugeant pas moins nécessaire de faire justice à leurs ennemis qu'à leurs amis, ou plutôt n'acceptant pour amis ou pour ennemis que ceux que la froide et impassible raison range après une consciencieuse méditation dans l'une ou dans l'autre de ces catégories. C'est donc dans cet esprit d'impartialité et, si l'on peut dire ainsi, d'observation scientifique que ces lettres ont été conçues et écrites; et on pourrait les caractériser en disant que, dans leur intention du moins, elles appartiennent plutôt à l'école diplomatique qu'à celle de la polémique.

Il n'est point inutile d'avertir que l'on ne doit point s'attendre à y trouver dans un ensemble didactique toutes les questions que la considération de la Russie soulève; comme on n'avait d'autre intention que de donner en quelque sorte un avant-goût de la connaissance de ce grand Empire, on s'est réservé la liberté de choisir les sujets où l'on a cru apercevoir



le plus d'intérêt ou de nouveauté ; ainsi on rencontrera bien des lacunes ; mais si les lecteurs faisaient à l'auteur la grâce de vouloir bien se plaindre de ces lacunes, s'ils éprouvaient le désir de les voir combler, si l'esprit de quelques-uns s'attachait par cette voie à l'étude de la Russie, un des objets principaux de ces lettres qui est de contribuer à mettre du sérieux dans l'attention qui se porte unanimement sur cette puissance. serait par-là indirectement rempli. Ce serait une belle preuve de l'intérêt que possèdent les parties qui sont en lumière que d'en voir rejaillir quelque chose jusque sur celles qui sont restées dans l'ombre. Peut-être même résulterait-il de là un appel à des ouvrages plus considérables et que les besoins du moment semblent réclamer impérieusement. Si cette faible correspondance pouvait être jugée digne d'une telle influence, nous y verrions la plus douce récompense que nous puissions demander pour l'intention qui nous a conduit à faire profiter nos concitoyens des connaissances particulières qu'un séjour de quelques années en Russie nous a permis d'acquérir.

H. v. Tay

Paris, 26 mai 1839.

I.

LETTRES
SUR LA RUSSIE.

I.

DES JOURNAUX EN RUSSIE EN 1838.

Paris, 15 décembre 1838.

La Russie est peu connue en France. Il n'est cependant aucune puissance dont le nom revienne plus souvent dans le débat de nos intérêts commerciaux et politiques; aucune, par conséquent, dont il soit plus essentiel de se faire une idée claire et complète. Aussi, ai-je pensé qu'appliqué depuis longtemps à l'étude de ce pays, en ayant habité la capitale et visité avec soin plusieurs provinces, en

sachant même la langue, et me tenant au courant de ses principales publications, j'agirais d'une manière utile envers le public en essayant de résumer, par quelques articles, les résultats de mes recherches. Vous êtes entré dans mon sentiment, Monsieur, et vous m'y avez même raffermi en consentant à ouvrir votre journal à ces articles. C'est une faveur dont je tâcherai de me rendre digne par la scrupuleuse exactitude de tout ce que j'aurai l'honneur de vous adresser.

Je pense devoir donner, pour commencer, un tableau rapide de l'état actuel de la presse périodique en Russie. Ce sont là de simples données, mais dont l'aperçu jette tout de suite un certain jour sur l'ensemble d'un pays.

Pendant long-temps tout le mouvement littéraire de l'empire russe est demeuré concentré dans Pétersbourg et dans Moscou. Les provinces se contentaient de lire ce qui leur parvenait de ces deux capitales, mais sans rien produire par elles-mêmes. La fondation des universités, des académies, et des divers établissemens d'instruction publique, jointe au développement naturel de la civilisation, a profondément changé depuis quelques années cet ordre de choses. On compte en 1838 plus de cent journaux ou recueils périodiques, rédigés en russe, en français, en allemand, en polonais, et même dans la langue lette, particulière à quelques provinces riveraines de la Baltique.

Ce nombre vous paraît peut-être peu considérable,

Monsieur, parce que vous le comparez à celui des publications périodiques de Paris et à la vaste étendue de l'empire russe; mais il faut tenir compte aussi de ce qu'en Russie chaque publication périodique a son public assuré, et beaucoup mieux réglé, si je puis ainsi dire, qu'en tout autre pays. Quoi qu'il en soit, les principaux centres d'où émanent ces publications sont Pétersbourg, Moscou, Kieff, Kasan, Dorpat, Jaroslaw, Odessa, Wilna, Arkhangel, Vitebsk, Vladimir, Vologda, Jitomir, Voronège, Viatka, Grodno, Ekatérinoslaw, Kalouga, Kostroma, Minsk, Mittau, Novgorod, etc. Ces villes peuvent être par conséquent considérées comme les centres du mouvement intellectuel en Russie.

Ce développement de la presse périodique est dû tout entier au gouvernement, sans l'action, ou du moins sans l'aveu duquel rien ne se développe dans l'Empire. Il est aisé de pressentir par cela seul que le caractère de cette presse est essentiellement différent de celui de la plupart des feuilles quotidiennes de notre pays, et se rapproche bien plus de celui des feuilles officielles et des recueils scientifiques ou littéraires. Il est fort rare de trouver dans les journaux des discussions politiques. Ils se contentent le plus souvent de la simple relation des faits. Ce n'est pas une chose nouvelle à apprendre à vos lecteurs, Monsieur, que la différence qui existe entre les mœurs politiques de la Russie et celles de la France ou de l'Angleterre. Du reste, il ne faudrait pas croire que la nation demeure forcément dans l'ignorance des

discussions de la politique, parce que ses propres journaux n'ont point pour office de lui exposer ces sortes de questions. La connaissance des langues étrangères étant très-commune chez tous les Russes, il leur est aussi commode de lire les feuilles allemandes et françaises que les feuilles russes. Je puis même dire que j'ai vu peu de personnes appartenant à la classe élevée qui ne reçussent habituellement votre journal, Monsieur, ainsi que la *Gazette de Prusse*.

Je dirai d'abord quelques mots des journaux publiés par le gouvernement. La première place leur appartient de droit à cause du soin et du sérieux avec lesquels ils sont rédigés. Il faut savoir en effet que chaque ministère a son journal, journal destiné à tenir constamment le public au courant des changements, des améliorations, en un mot, de tout ce qui touche à chaque département de l'administration. Et comme le prix de l'abonnement ne dépasse pas 30 fr., et n'est souvent même que de 15, le gouvernement se contentant de retirer strictement les frais de la publication, chacun peut aisément se procurer celui de ces journaux qui l'intéresse le plus particulièrement. Voici leurs noms que je me contente de citer. *Le Journal du Ministère de l'Instruction*, *le Journal du Ministère de l'Intérieur*, *le Journal Militaire*, *le Journal des Manufactures*, *le Journal des Mines*, *les Mémoires du Génie*, *le Journal de Médecine militaire*, *le Journal des Voies de communication* (ponts-et-chaussées), *le Journal Forestier*, *la Gazette*

du Commerce, la Gazette d'Agriculture, la Gazette du Sénat.

De tous ces journaux, le plus intéressant et le plus remarquable est sans contredit celui du *Ministère de l'Instruction;* il paraît tous les mois et renferme les documens relatifs aux progrès, à la marche et à la direction de l'instruction publique dans le pays. Il publie, outre les actes officiels, des articles originaux ou traduits sur des sujets de sciences et de littérature, ainsi que des détails sur les associations savantes et les établissemens d'éducation publique et privée tant en Russie qu'à l'étranger. On y trouve enfin la critique des nouveaux ouvrages soit russes, soit des diverses contrées européennes, qui méritent attention, des notices sur les voyages et sur les découvertes, en un mot toutes les nouvelles qui peuvent intéresser le monde savant. Les professeurs des universités forment le fond principal de sa rédaction; et un grand nombre de correspondans à l'étranger le tiennent en outre au courant de ce qui est relatif au reste de l'Europe. Ce journal, auquel je ne crains pas de faire trop d'honneur en le mettant ainsi à la tête de tous les autres, compte plusieurs milliers de lecteurs.

La Gazette de Saint-Pétersbourg, publiée par l'Académie impériale des Sciences, n'est pas, comme on pourrait le croire d'après cela, un journal purement scientifique. Elle paraît tous les jours, et traite de toutes les questions qui sont du ressort de la publicité.

L'Invalide russe est une gazette qui paraît aussi tous les jours, et qui regarde particulièrement l'armée.

Je n'insisterai pas davantage sur les journaux du gouvernement, et je dirai maintenant quelques mots des journaux indépendans de l'administration, dont l'action, moins régulière que celle des journaux officiels, est peut-être plus vive.

Le journal quotidien le plus répandu en Russie est *l'Abeille du Nord;* il est rédigé par MM. Gretsch et Bulgarine : le premier s'est fait un nom en Russie par sa grammaire russe, le second par des romans dont quelques-uns ont été traduits en français. *L'Abeille du Nord* est le premier journal quotidien qui ait paru en Russie. Jusqu'à lui, on n'avait pas senti le besoin d'une aussi grande promptitude de publication. Ce journal représente très-bien ce que nous entendons en France par journal quotidien. Il donne les nouvelles politiques et littéraires, tant de l'intérieur que de l'étranger, analyse les ouvrages nouveaux, etc.

Le Supplément littéraire à l'Invalide russe est une feuille purement littéraire, consacrée aux théâtres et à la critique en général.

Le Contemporain, fondé par le poëte Pouschkine, est une sorte de Revue paraissant tous les trois mois; il se distingue par des articles très-bien faits sur l'histoire de la littérature en Russie.

Le Fils de la Patrie, rédigé depuis vingt-cinq ans par M. Gretsch, est aussi une Revue paraissant tous

les mois ; on y trouve des morceaux de prose et de poésie des auteurs les plus connus, des articles traduits ou extraits des meilleures revues françaises et anglaises, des études de critique littéraire et politique, et une chronique fort bien faite.

La Bibliothèque de Lecture, rédigée sur le même plan par M. Senkowsky, orientaliste distingué, est un des recueils les plus répandus en Russie, et se fait surtout remarquer par la spirituelle rédaction de son bulletin littéraire.

La Gazette des Arts, rédigée par M. Koucolnik, auteur de plusieurs tragédies estimées, donne 48 feuilles par an, avec 100 gravures exécutées par des artistes français ou allemands.

Le Journal des Enfans, entrepris par M. de Bachoutsky, paraît tous les mois, et publie, avec un luxe remarquable, des vignettes, des dessins et des morceaux de musique. M. de Bachoutsky est aussi rédacteur du journal des *Connaissances usuelles*, publié sur un plan analogue à la publication française du même nom.

L'Ami de la Santé, journal de médecine, traite toutes les questions qui se rapportent à sa spécialité, et tient les personnes vouées à l'art de guérir au courant de tous les progrès de la science en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

Je passe aux journaux de Moscou. Le plus ancien journal de cette capitale est *l'Observateur Moscovite*. Le plan de notre *Revue des Deux-Mondes* vous donne à peu près l'idée du plan sur lequel ce journal est

actuellement rédigé : il paraît tous les mois. *La Gazette de Moscou* paraît deux fois par semaine. Elle sert, si je puis ainsi dire, de journal quotidien, et l'on y trouve le résumé de toutes les autres feuilles. Elle est très répandue, et compte neuf mille abonnés. Le monopole dont elle jouit, celui des annonces, lui donne un genre d'intérêt tout particulier. Le revenu de ces annonces est de trois à quatre cent mille roubles, et sert à l'entretien de l'Université de Moscou. L'agriculture ayant beaucoup plus d'importance dans les provinces qui entourent Moscou que dans le voisinage de Pétersbourg, il n'est pas étonnant que la partie de la presse russe qui est relative aux sciences agricoles ait pris son siége à Moscou plutôt qu'à Pétersbourg. Aussi y a-t-il dans cette ancienne capitale quatre journaux spéciaux d'agriculture paraissant régulièrement avec un texte plus ou moins considérable, accompagné de planches ; ce sont : le *Journal Agricole*, le *Laboureur Russe*, le *Journal d'Horticulture* et le *Journal des Bergeries*.

Les villes d'Odessa, de Wilna, de Tiflis ont chacune un journal. Ces journaux ont un intérêt particulier à cause de la position géographique des centres dont ils émanent : ainsi le *Courrier d'Odessa* est toujours en tête de toutes les autres feuilles pour les nouvelles de Constantinople, de la mer Noire et de l'Asie en général. Le *Courrier Transcaucasien*, qui se publie à Tiflis, donne les nouvelles du Caucase et des détails pleins d'intérêt sur ces provinces si curieuses et si peu connues jusqu'à présent.

Enfin l'Université de Kasan publie un recueil alimenté par les travaux des professeurs. Cette université, placée comme une station intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, et destinée à former une sorte de foyer de jonction, est l'établissement le plus spécialement consacré aux études orientales qu'il y ait dans tout l'Empire. Son caractère, qui se réflète dans le recueil qu'elle publie, donne à ce recueil une haute valeur pour les orientalistes.

Tous les journaux dont nous venons de parler sont rédigés en russe.

Il y en a, outre cela, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, quelques-uns de rédigés en français ; ce sont : à Saint-Pétersbourg, le *Journal politique et littéraire*, paraissant trois fois par semaine ; le *Bulletin scientifique de l'Académie des Sciences;* le *Journal des Voies de communications;* la *Revue étrangère;* à Moscou, le *Bulletin scientifique* de la Société des naturalistes ; à Odessa, le *Journal d'Odessa* et le *Bulletin d'Économie rurale*.

Il y a beaucoup plus de journaux rédigés en allemand, et cela n'est pas étonnant, puisque l'allemand est vulgaire dans quelques provinces. On compte jusqu'à vingt journaux en cette langue.

Enfin, il y en a quatre en langue lette : trois publiés à Riga, et un à Mittau.

Je terminerai, Monsieur, cette rapide revue par quelques mots sur l'influence de la presse périodique en Russie. Elle est immense et presque incroyable. L'opinion publique est entièrement réglée par ses

décisions, et l'on est accoutumé à cet égard, surtout dans les provinces, à une docilité qui ne souffre que bien peu d'exceptions. Il est rare qu'un ouvrage ou une pièce de théâtre condamnés par la presse parviennent à se relever de cet arrêt de mort. Quelle que soit la puissance de la presse de Paris, je pense que l'on ne saurait la mettre en comparaison avec celle de la presse de Saint-Pétersbourg ; et, même en France, on ne saurait se faire une juste idée de l'étendue de l'empire exercé par cette dernière. Je crois, Monsieur, apercevoir deux raisons principales qui contribuent à cette circonstance : la première, qu'il n'y a pas en Russie d'auteur un peu connu qui n'écrive dans les recueils périodiques et ne signe ses articles. Le mouvement général de la presse se résume donc en quelque sorte dans celui de la presse périodique, et il n'est pas surprenant que cette presse, grâce à la forme particulière de ses recueils et au caractère de ses rédacteurs, prenne ainsi, presque à elle seule, une importance qui, ailleurs, se divise plus nettement en deux parts. La seconde raison vient de ce que les livres russes sont en général d'un prix très-élevé. Comme il n'y a de cabinets de lecture que dans les capitales et dans quelques grandes villes, les lecteurs qui veulent se faire une opinion sur un livre avant de l'acheter, ne manquent pas de consulter avec soin tous les journaux dans lesquels ils peuvent trouver les renseignemens nécessaires pour asseoir leur jugement, et ce n'est qu'en s'éclairant par l'autorité de ces journaux qu'ils se décident à faire les

acquisitions qui les tentent. Il en résulte une sorte de magistrature de confiance dont les journaux sont investis, et dont, tant par le sentiment de l'honneur qu'on leur fait que par l'intérêt de leur réputation, ils ont à cœur de se rendre dignes.

L'Abeille du Nord est de tous les journaux celui dont la critique a le plus de crédit ; *la Bibliothèque de Lecture*, celui dont la critique est la plus redoutée à cause de sa sévérité et de sa nuance ironique.

La Bibliothèque de Lecture représente en Russie les idées anglaises. Elle cherche à tourner toutes les questions au point de vue de l'utilité publique, et affecte en général de se soucier fort peu des abstractions philosophiques. *Le Fils de la Patrie* au contraire tient pour les idées allemandes ; il n'appartient à aucune école en particulier, mais il s'efforce d'intéresser les esprits aux spéculations métaphysiques, et c'est toujours en les considérant dans un certain sens philosophique qu'il envisage toutes les matières qu'il traite. On peut le considérer comme professant une sorte d'éclectisme peu caractérisé entre les doctrines de Kant, de Fichte, Schelling, et surtout, chose qui n'est pas sans intérêt, de ce Hegel, dont les idées commencent à se répandre dans toute l'Europe. Cette lutte, dont la vivacité préoccupe singulièrement le public qui, par suite de sa préoccupation, se trouve maintenant partagé en deux camps, appelle quelquefois l'attention de *l'Abeille du Nord;* mais elle ne s'engage jamais, et sans se prononcer ni pour la méthode pratique, ni pour la méthode spéculative,

elle garde prudemment le milieu, et représente peut-être par là l'esprit français, ou, si vous me permettez cette analogie, le bon sens russe.

Voilà, Monsieur, quelques vues bien écourtées, mais qui auront peut-être de la nouveauté pour la plupart de vos lecteurs. Elles donnent un aperçu de ce qui se lit dans l'Empire russe, et par conséquent de la manière dont la civilisation s'y développe.

Agréez, etc.

N. T.

II.





II.

DE L'ÉDUCATION MILITAIRE EN RUSSIE.

Paris, 23 décembre 1838.

Après la presse, Monsieur, à qui appartient naturellement la première place? N'est-ce point à l'éducation proprement dite? Et en effet si la presse peut être prise pour donner l'idée de la génération déjà lancée dans la vie active, les écoles, par une analogie qui me paraît toute naturelle, peuvent servir à faire connaître de quelle manière s'élève la génération qui se prépare, et aussi quels ont été les

commencemens de la génération agissante? Ne vous effrayez pas, Monsieur, de la manière un peu hardie dont j'entre cette fois en matière : mon intention n'est pas de traiter ici cet immense sujet dans son entier. Je vais au plus tôt m'y découper une part et la tailler autant que possible à la juste mesure de vos colonnes. Apercevant dans votre journal du 20 octobre dernier le tableau des renseignemens relatifs à l'ensemble de l'éducation universitaire en Russie, je ne m'occuperai que des écoles militaires; et fidèle à la loi que je me suis imposée, je me contenterai d'en donner une rapide revue. Ce sujet, Monsieur, a plus d'importance en Russie qu'il n'en a en France, où il est cependant si digne d'attention. Les écoles militaires n'y sont pas seulement les foyers d'où sort la presque totalité des officiers de l'armée, elles peuvent aussi être considérées d'une manière générale comme constituant les écoles publiques destinées à la noblesse.

La fondation de la première école militaire régulièrement instituée remonte à 1731. Cette fondation est due au maréchal comte Munich. Depuis Pierre-le-Grand, qui avait su en former par lui-même dans ses campagnes et dans ces fameux *bataillons de récréation (potechny roty)* dont on a tant parlé, et qui au fond me semblent tout simplement une sorte d'école militaire; depuis Pierre-le-Grand, dis-je, auquel on peut ainsi reporter, si l'on veut, la pensée de ces écoles, la Russie avait cessé de créer des officiers, et faisait commander ses armées par des étrangers qui

venaient y apporter leurs lumières et la science des manœuvres. L'institution du maréchal Munich fut le premier pas vers un nouvel ordre de choses.

Le nombre des élèves, qui, dans le projet, n'était que de 200, fut promptement porté à 360. On leur enseignait le latin, le français, l'allemand, les mathématiques, les sciences militaires. Les premiers sortirent en 1737, et entrèrent dans la marine. Cet essai parut si favorable, qu'en 1743 furent instituées deux écoles nouvelles, l'une pour 50 élèves pris spécialement dans la noblesse de Novgorod, sous le nom d'*École des Élèves de la marine*, l'autre pour des officiers savans, sous le nom d'*École de mathématiques et de dessin*. Malgré ces fondations postérieures, la première école demeura toujours la principale. Pierre II, qui, avant son avénement, en avait eu la haute direction, lui accorda plusieurs priviléges qui contribuèrent à son agrandissement; et je vois qu'à la fin de son règne, le nombre des élèves s'y élevait à 800, partagés en cinq divisions.

L'Impératrice Catherine II ordonna la fondation d'une école spéciale pour les officiers des corps d'artillerie et du génie. Pierre-le-Grand, en 1712, en avait institué une pour chacun de ces corps à Moscou; mais ces écoles avaient besoin d'une réforme, et c'est à ce besoin que répondit Catherine en les réunissant et en leur donnant un nouveau règlement. Une autre école fort remarquable fut créée par elle en 1775 : c'était l'école militaire connue sous le nom d'*École des Coreligionnaires étrangers :*

on y élevait gratuitement 200 Grecs, principalement des Albanais, nés hors de l'Empire, et ces jeunes gens, leur éducation terminée, entraient, soit comme officiers dans l'armée, soit comme employés dans les administrations; mais cette école, dissoute par Paul Ier, qui en répartit les élèves dans les écoles destinées à l'armée de terre et à la marine, n'existe plus.

J'arrive enfin, Monsieur, après ce préambule historique, à l'époque contemporaine, et c'est ici que vous allez voir l'institution des écoles militaires prendre tout son développement. Ce développement est certainement un des traits marquans du règne d'Alexandre. En 1800, une école préparatoire à l'école militaire primitive est instituée à Grodno. En 1801, la noblesse de Toula propose de fonder à ses frais une école militaire, et cette offre, agréée par l'Empereur, est soutenue par ses secours. En 1802, la noblesse de Tamboff imite l'exemple de celle de Toula et fonde une école pour 150 élèves. Cette même année est encore fondée, par ordre de l'Empereur, l'école des pages, destinée à l'éducation des enfans de la haute noblesse. En 1807, lorsque l'armée russe quitta le territoire de l'Empire, une partie de la noblesse, qui jusqu'alors avait fait simplement son éducation dans les régimens, se trouva privée de cette ressource par le déplacement de l'armée, et une nouvelle école militaire devint indispensable pour combler cette lacune; elle fut créée sous le nom d'*École des Volontaires*, remplacé plus

tard par celui de *Régiment des Nobles*, et une école de cavalerie pour 200 élèves y fut jointe. Les jeunes gens pauvres appartenant à la noblesse, qui désiraient y entrer, recevaient même les frais du voyage nécessaires pour s'y rendre : son personnel, réglé par un oukase de 1816, s'élevait à 2,200 élèves. En tout, le nombre des élèves des écoles militaires de la couronne, indépendamment des écoles particulières, comme celles de Toula, de Tamboff, etc., était, à cette époque, de 4,115. Cette même année de 1816 vit instituer l'*École spéciale de topographie* à Frédrichsham; l'*École générale du Génie* pour 96 élèves, comprenant des cours destinés aux candidats à l'école, lesquels n'y sont reçus qu'après un examen sévère; enfin, l'*École générale d'Artillerie*, réglée d'après le même plan que la précédente. Au règne d'Alexandre appartiennent encore l'*École militaire de Moscou;* l'*École des porte-enseignes de la garde*, destinée à l'éducation uniforme de tous les officiers de la garde impériale, et dans laquelle les élèves ne sont admis qu'après un examen attestant leur capacité et un premier fond d'instruction. Enfin, l'école militaire d'Orenbourg, consacrée à la mémoire du gouverneur Neplueff, qui a été le réformateur de l'administration de ces provinces : le costume cosaque y est d'uniforme, et les Russes et les Tatars, élevés en commun, s'y instruisent non-seulement dans ce qui est nécessaire à un bon officier, mais dans la connaissance de toutes les langues qui sont parlées dans ces provinces.

L'école la plus remarquable due à l'Empereur actuel est l'*Académie militaire*, institution destinée à l'enseignement des hautes sciences militaires et à la formation de bons officiers d'état-major. Le plan de cette école, discuté et rédigé par un comité composé des généraux les plus distingués de l'armée russe, a été accepté et confirmé par l'Empereur Nicolas, au mois d'octobre 1830. L'école n'est fondée que pour cinquante élèves. Les officiers de toutes armes qui désirent y entrer peuvent se présenter aux examens d'admission après deux ans de service actif dans l'armée. L'examen roule sur les langues russe, française et allemande, les mathématiques, l'histoire, la géographie, le service d'infanterie et de cavalerie. Les places sont données au concours. Les cours de l'Académie sont relatifs aux sciences politiques et historiques, aux belles-lettres, aux sciences militaires supérieures.

Une autre école à peu près de la même époque, et que je me plais, Monsieur, à rapprocher de celle-ci, comme pour faire toucher l'une avec l'autre les deux extrémités de l'instruction militaire, est celle de Tzarskoé-sélo, créée pour quatre cents enfans, destinés à passer plus tard dans les autres écoles. Elle est, en quelque sorte, à celles-ci ce qu'est l'école de La Flèche à celle de Saint-Cyr. Mais il s'agit ici de bien plus jeunes enfans : on les prend pour ainsi dire dès le berceau, et pour que cette tendre enfance ne soit pas entièrement sevrée de tous les soins maternels, toute l'éducation morale, ainsi que

tout le service matériel, sont confiés à des femmes. L'Impératrice, contre les hautes vertus de laquelle jamais une voix ne s'est élevée, ce qui fait assez son éloge, a voulu prendre elle-même sous sa surveillance l'administration de cette école du bas-âge; et une école toute pareille, mais pour 100 enfans seulement, a été également créée sous son patronage à Moscou.

Le nombre des jeunes gens qui se présentent à ces diverses écoles pour y faire leur éducation ne cessant d'augmenter, et le gouvernement ne méconnaissant point l'importance qu'il y a pour lui à se rendre autant que possible à ce désir, de nouvelles écoles militaires, non plus centrales seulement, mais provinciales, ont fini par devenir nécessaires. Une éducation gratuite et uniforme tend ainsi à se répandre parmi la noblesse de toutes les parties de l'Empire. En 1834, le gouvernement a décidé la création d'une seconde école militaire à Moscou; d'une école à Kieff pour 400 élèves; d'une autre à Poltawa; d'une dernière enfin à Kasan. En 1835, il en a été créé une également de 400 élèves à Polostk en faveur de la noblesse des gouvernemens de Vitebsk, de Smolensk, de Mogileff et de Minsk; le comte Arakchéeff a laissé par testament la somme nécessaire à l'établissement à Grusino, près de Novgorod, d'une école comprenant ce même nombre d'élèves, en vue de la noblesse des gouvernemens de Novgorod, de Pskoff et de Tver; et en 1834, par ordre de l'Empereur, une école pour 100 enfans en bas-âge y a été

annexée. A la fin de 1835, le général Bachtine a offert au gouvernement 1 million 600,000 roubles, des terres considérables et 2,700 paysans pour l'établissement d'une école militaire de 400 élèves à Orel. En 1836, le général Tchertkoff a donné une pareille somme pour un établissement semblable à Voronège. Récemment aussi les Cosaques ont fondé une école militaire à Ouralsk, destinée à l'éducation des fils d'officiers, et dans laquelle on enseigne les langues orientales. Enfin, je dirai un mot de l'école d'Omsk, que j'ai omise par mégarde, et qui a un intérêt tout particulier, étant tout spécialement vouée à la civilisation et à l'administration de la Russie asiatique. Cette école a été reformée, et, pour ainsi dire, créée à neuf en 1832. Elle sert à l'éducation des enfans des fonctionnaires civils et militaires de la Sibérie, et l'on y enseigne non-seulement ce qui est nécessaire dans l'armée, mais les langues qui sont en usage dans la partie orientale de l'Empire, le tatar, le persan, l'arabe et le mongol. On y enseigne aussi, bien entendu, le français et le russe, ces deux langues inséparables dans le gouvernement de l'État, comme vous le savez, Monsieur.

Voilà, Monsieur, un aperçu rapide des progrès de l'éducation publique dans la classe de la noblesse; si vous voulez considérer combien cette classe a exercé et exerce d'influence sur l'ensemble de la population dans l'Empire russe, si vous tenez compte non-seulement de sa force morale, mais de sa force numérique estimée à près de 800,000 individus, vous ap-

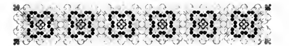
précierez toute l'importance de ce mode d'enseignement.

Et pour terminer, remarquez enfin, Monsieur, que ces fondations de foyers communs d'éducation adoptées avec empressement et même soutenues par les propres libéralités de la noblesse, loin de se ralentir comme parvenues à leur dernier terme, se multiplient au contraire aujourd'hui avec plus d'activité et de force que jamais.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

III.



III.

SUR LA PÊCHE EN RUSSIE.

Paris, 3 janvier 1839.

Je me persuade, Monsieur, en songeant à l'industrie dont je veux vous entretenir aujourd'hui, qu'une imagination poétique pourrait prendre plaisir à se représenter la Russie assise au centre de ses quatre Méditerranées, la mer Blanche, la mer Baltique, la mer Noire et la mer Caspienne, jetant dans ces bassins ses filets et en retirant un riche butin. Du

moins y a-t il là un emblème auquel un statuaire ne pourrait guère manquer d'avoir égard s'il devait figurer la Russie, entourée de ses divers attributs de richesse, à l'imitation de cette belle statue de l'Égypte que nous ont laissée les anciens, et pour l'ornement de laquelle les produits du fleuve n'ont point été négligés. La pêche maritime, envisagée d'un peu haut, jouit en effet d'une incontestable grandeur. N'est-elle pas pour les plaines de la mer ce qu'est l'agriculture pour nos campagnes? Elle est la seule industrie à laquelle les peuples puissent avoir recours pour exploiter à leur profit ces immenses domaines; et il est certain que, bien administrée, elle peut devenir pour ceux auxquels leur position géographique en donne le privilége, une branche de revenu des plus considérables. Faut-il, à propos de la Russie, rappeler à votre souvenir, Monsieur, l'exemple de la Hollande, dans la puissance de laquelle la pêche du hareng a joué si long-temps et joue encore un si grand rôle? Et cependant il s'en faut que tous les pays maritimes sachent tirer de cette source de richesses, placée par la nature sous leur main, tous les avantages qu'elle devrait leur fournir. Le perfectionnement des procédés de salaison, la facilité du commerce à l'intérieur, enfin la bonne conduite de la pêche en général, sont les moyens de parvenir à ce but; mais la routine, la cherté des transports, l'isolement des pêcheurs qui, au lieu de s'entendre, agissent aveuglément et au hasard, sont des obstacles qu'il n'est pas facile de vain-

cre. Aussi verrez-vous, Monsieur, par les détails dans lesquels je vais entrer, que si la Russie est actuellement en train d'améliorer l'exploitation de ses pêches, ce n'est toutefois qu'avec lenteur, et grâce à la louable persévérance de son gouvernement.

Il faut remarquer que la pêche n'est pas seulement, en Russie, un objet de revenu, mais qu'elle y est en quelque sorte, et j'oserais presque dire, Monsieur, aussi bien que l'agriculture, un objet de première nécessité. La fidélité scrupuleuse avec laquelle les sévères prescriptions de l'église grecque en matière d'abstinence sont partout suivies, est cause que le poisson devient un des élémens essentiels de l'alimentation publique; et l'on pourrait peut-être affirmer, sans une trop forte hyperbole, que la suppression de la pêche serait, pour la population russe, une calamité aussi profonde que le serait, pour la population anglaise, celle de l'éducation des bestiaux. Le poisson est aussi national en Russie que la pièce de bœuf dans la Grande-Bretagne. Aussi la quantité qui s'en consomme annuellement dans toute l'étendue de l'Empire est-elle énorme. Il est difficile de se faire une idée exacte de ce qui provient des fleuves et des rivières; mais comme ces eaux sont abondantes et ordinairement très-poissonneuses, les provinces qu'elles arrosent en tirent grand parti. La valeur des salaisons se prête mieux à l'estimation; aussi aperçois-je dans une statistique, celle de M. Schnitzler, qu'indépendamment de ce qui est dû aux importations, on évalue à quinze millions de roubles

ce qui est le fait des pêcheries russes seulement. Ce chiffre est considérable, mais il est à coup sûr bien inférieur à ce qu'il est susceptible de devenir un jour, et même, j'en suis persuadé, à ce qu'il est dès aujourd'hui.

Le produit de la pêche dans la mer Blanche et dans l'Océan du Nord, en général, consiste en morues, turbots, harengs et saumons. Ces poissons, après avoir été salés, sont expédiés dans l'intérieur. La localité la plus favorable pour la pêche dans ces parages, et celle, par conséquent, qui est la plus fréquentée, est la rive Mourmane qui s'étend depuis les frontières de la Norwége jusqu'à Olénitza. Ce pays est complètement désert, excepté dans la belle saison qui y ramène tous les ans les pêcheurs. Ils se mettent en route au mois de mars dès l'apparition des premiers rayons du soleil long-temps éclipsé par l'hiver boréal; la mer Blanche et la Dwina sont encore couvertes de glaces; et suivis par leurs chiens, qui traînent leurs bagages et leurs provisions, ils se rendent à la station de Rasnovolotsky, à environ cent werstes de Kola. A cet établissement ils trouvent des rennes qui les transportent, soit à la frontière de Norwége, soit aux campemens du cap Saint, connus sous le nom de *Stanovicha*. Ils dégagent ces établissemens de la neige dans laquelle ils sont encore ensevelis, s'y installent et procèdent à la réparation des instrumens qui y ont été abandonnés à la fin de la campagne précédente. Enfin, ils lancent à la mer leurs bateaux nommés *schneks*, qui sont des

canots de sapin ayant jusqu'à trente-six pieds de longueur, armés à six avirons, et d'un tonnage de 60 à 80 quintaux. La pêche se fait d'une manière assez singulière, au moyen de grandes lignes nommées *jarous* d'environ 4,000 mètres de longueur, que l'on étend à la surface de l'eau et desquelles pendent de distance en distance des lignes plus courtes portant les hameçons, amorcés soit avec des vers, soit, à défaut de vers, avec du poisson. On relève toutes les six heures ce grand appareil en le ramenant dans les bateaux pour en détacher le poisson, et pendant qu'il est en place, pour ne pas perdre leur temps, les pêcheurs s'occupent à pêcher la morue à la petite ligne.

Le poisson que l'on prend près de la côte est le plus petit ; le plus gros se prend en mer à une distance d'environ cinquante werstes. Le poids des morues dépasse quelquefois quarante livres, et il y a des turbots qui pèsent encore bien davantage. En général, plus on approche de la frontière de Norwége, plus le poisson devient beau.

La morue est séchée ou salée. Pour la sécher on suit un procédé très simple : on l'éventre, on lui coupe la tête, puis on la suspend à l'air à de grandes perches. Quand elle est sèche, on la met en monceaux et on la comprime sous des poids considérables. La rive Mourmane fournit, année moyenne, 200,000 pouds ou environ 70,000 quintaux de morue. Le turbot est toujours salé, parce que, quand on se contente de le sécher, il contracte un mauvais

goût. On n'en pêche guère que 4,000 quintaux. Le hareng est salé et forme avec la morue la partie la plus importante de la pêche dans ces parages. On évalue aussi à 60 ou 70,000 quintaux ce qui s'en recueille chaque année sur cette côte. En général, le poisson est à si bas prix que les pêcheurs de la Norwége donnent, dit-on, dix livres de morue séchée pour une livre de farine; et c'est un échange auquel les négocians russes commencent à se livrer.

Le nombre des pêcheurs qui se rendent chaque année sur la rive Mourmane peut être porté en moyenne à 3,000, et le nombre de leurs bateaux à 400.

La pêche de la Baltique n'est presque rien. Elle fournit du poisson à la population du littoral; mais, à part cela, elle ne verse dans le commerce que le poisson connu sous le nom de *kilki* ou encore de *petit hareng*. C'est une sorte d'anchois que l'on confit dans le vinaigre et que l'on expédie ensuite en petits barils dans toute la Russie. Ce poisson, qui est particulier à la Baltique, se pêche surtout près des côtes de l'Ingrie et de l'Esthonie.

De toutes les pêches de la Russie, la plus digne d'intérêt, surtout en considération de son avenir, est peut-être celle de la mer Noire et de la mer d'Azoff, qui n'en est qu'un appendice.

Vous me dispenserez, Monsieur, d'entrer ici dans le détail des espèces de poissons qui sont la base de cette pêche. C'est une matière que je n'oserais aborder, soit qu'on la prenne au point de vue de l'his-

toire naturelle ou à celui de la gastronomie. Je me contenterai donc de vous dire que l'on compte environ une centaine d'espèces différentes. Le hareng, qui est d'une espèce particulière, sensiblement distincte de celle du Nord, mérite le plus d'attention. Les meilleurs sont ceux qui viennent des environs de Kertch, et les gourmets les placent bien au-dessus de ceux de Hollande. Ils pèsent quelquefois jusqu'à une livre et demie, ce dont il est bien essentiel de tenir compte dans l'estimation de leur valeur. A Kamischbouroune seulement on en prend par an plus de deux millions. Le hareng salé se vend de 10 à 12 roubles le mille, suivant sa qualité et l'abondance de la pêche. On dit qu'il s'est quelquefois vendu au prix de 6 roubles.

Je vois dans un document officiel que les eaux appartenant aux Cosaques de la mer Noire ont fourni, en avril et en mai 1835, pour 300,000 roubles de poisson ; qu'à l'embouchure du Dniéper il se prend pour 100,000 roubles de hareng par saison : mais je n'ai aucun document d'où je puisse conclure le produit total de la pêche de la mer Noire. On peut voir toutefois par le peu d'exemples que je viens de citer combien il doit être considérable.

Ce qui fait obstacle au développement de la pêche dans cette mer, c'est que ses produits sont fort mal préparés et son aménagement fort mal fait. Le hareng commence à se montrer au mois de mars, mais il n'est dans toute sa force qu'au mois d'août, si bien que le mille qui ne vaut que 10 roubles pour



le hareng de mars en vaut 40 pour celui d'août : les pêcheurs, sans se donner la peine d'attendre, tombent sur le poisson dès qu'il parait, et gaspillent ainsi sans aucune prudence une richesse qu'ils pourraient quadrupler avec une exploitation plus sage. Mais il est probable qu'un tel désordre ne sera pas toléré long temps par l'administration. « Cette mauvaise habitude des pêcheurs, est-il dit dans des documens officiels insérés dans le *Journal du Ministère de l'intérieur* qui me fournit ces détails, est trop enracinée chez eux pour que l'on puisse espérer de les y voir renoncer de leur propre volonté; il faut des mesures promptes et vigoureuses contre un pareil abus. »

Les pêcheurs de la mer Noire ont encore, comme je viens de vous le dire, Monsieur, un autre tort, c'est d'employer des procédés de conservation fort imparfaits. Ils se contentent de saler les harengs par lits sans les éventrer pour les vider, en un mot, sans employer aucun de ces soins minutieux qui ont rendu les Hollandais si célèbres dans l'art d'encaquer le poisson; et ils les entassent ainsi tout simplement dans de grandes caisses que l'on expédie à l'intérieur. Mais leurs harengs prennent par ce procédé un mauvais goût, une fâcheuse apparence, et ne parviennent à soutenir la concurrence contre ceux qui arrivent du Nord que par le bon marché. Le gouvernement russe n'a point laissé passer ceci à la légère : avec sa vigilance habituelle il a vu le remède en même temps que le mal. En 1835, un industriel

hollandais, fort éclairé et fort exercé dans l'art des salaisons, M. Vey, a été attiré par l'administration sur la mer Noire, afin d'y étudier la question de la pêche et d'y propager parmi les pêcheurs les méthodes hollandaises. M. Vey a trouvé que le hareng de cette mer ne le cédait en rien, sous le rapport de ses qualités essentielles, au hareng des mers du Nord. L'examen des différens sels fournis par les diverses salines de la côte lui a montré que celui du lac Chokrane, près Kertch, était celui que l'on devait préférer pour les salaisons, et qu'il remplissait parfaitement toutes les conditions nécessaires pour cet objet. Enfin une compagnie s'est formée sous le patronage du gouvernement pour l'exploitation de la méthode hollandaise dans les pêcheries de la mer Noire. Les premiers produits ainsi préparés qui aient été versés dans le commerce y ont été reçus avec empressement, et leur prix s'est élevé à 100 roubles le mille. Là dessus les frais de préparation se montent à environ 40 roubles; mais, malgré cette surcharge, le bénéfice produit par le changement de méthode est énorme et présage à la nouvelle industrie un grand avenir.

Il y a enfin un dernier obstacle, qui est tout particulier à la mer Noire et dont je me contenterai, Monsieur, de vous dire un mot, craignant de mettre ici le pied dans la politique. Je veux parler de la rigueur des quarantaines que la crainte de la peste fait nécessairement peser sur tous les ports de cette mer : les bateaux ne peuvent s'avancer à quelque

distance au large sans s'y trouver soumis à leur retour, ce qui gêne singulièrement la pêche en pleine mer, où les produits seraient cependant le plus abondans. Mais en attendant que la peste soit refoulée, il y a encore, je vous le certifie, bien de la besogne sur la côte et bien des améliorations à y apporter.

Je termine ma lettre, Monsieur, par un coup-d'œil sur une bien grande et bien florissante pêche, celle de la mer Caspienne et des grands fleuves qui s'y versent, principalement du Volga, de l'Oural et du Koura. On évalue à 200,000 le nombre total des individus qui sont occupés à cette pêche. Elle emploie 800 navires et un nombre immense de bateaux. Il est impossible de connaître, même approximativement, le revenu total qu'elle produit, parce que son exploitation est tenue par plusieurs maisons et en général conduite avec secret. Je vous dirai seulement qu'en 1836, Astrakan a envoyé à la foire de Nijni pour 2,500,000 roubles de poisson, et a exporté à l'étranger, y compris la colle et le caviar, pour 3,000,000; les pêches de l'Oural, cette même année, ont produit à elles seules 1,500,000 roubles. L'industrie russe, non contente d'exploiter avec une activité toujours croissante la partie des eaux de cette mer qui appartient à la Russie, s'étend dans les eaux appartenant à la Perse, qu'elle exploite également moyennant une redevance qui se paie au shah. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur, qu'outre le poisson salé qu'elle fournit à

toutes les provinces qui l'entourent, la mer Caspienne est pour toute l'Europe le pays classique du caviar et de l'ichtyocolle. Les Grecs de Crimée font aussi un peu de caviar qu'ils répandent dans le commerce; mais ce caviar est loin d'égaler, pour la qualité comme pour la quantité, le beau caviar noir argenté d'Astrakan; et c'est d'ailleurs à ce dernier, à cause de la nature du poisson dont il provient, qu'appartiendra toujours le premier rang.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

IV.

6



IV.

COUP-D'ŒIL SUR LA LITTÉRATURE RUSSE EN 1838.

Paris, le 25 Janvier 1839.

Sans m'embarrasser dans des considérations générales sur le développement de la littérature en Russie, je pense qu'un simple coup-d'œil sur ce qui s'y est fait de plus remarquable dans le cours de l'année qui vient de s'écouler offrira à vos lecteurs assez d'intérêt pour attirer un instant leur attention, j'entrerai donc tout de suite en matière en commençant par les ouvrages d'histoire.

Le mouvement de haute critique qui a marqué, dans ce siècle, la renaissance des études historiques en France et en Allemagne s'est propagé, Monsieur, jusqu'en Russie. De même que nous avons défait, pour la refaire avec plus de vérité, toute notre histoire; de même que l'on a entièrement remanié aussi celle de Rome et de la Grèce, les Russes commencent à porter une lumière plus saine et plus intelligente dans les temps les plus reculés de la leur. On ne prend plus la Chronique de Nestor à la lettre comme on l'avait fait trop long-temps, et la célèbre Histoire de Russie, par Karamsin, devient à peu près, pour les anciens règnes, l'analogue de notre Histoire de France par l'abbé Vely ou par Anquetil. Ce n'est pas que je veuille jeter sur la Chronique de Nestor, un des plus respectables monuments de l'histoire du Nord, une défaveur imméritée : seulement cette chronique, comme la plupart de celles que l'on retrouve en Europe dans cette même période, a besoin d'une interprétation sagement calculée et de commentaires. Aussi dois-je louer le ministère de l'instruction publique qui, en en comprenant toute l'importance, a nommé une commission scientifique spécialement chargée de revoir le texte de cette chronique sur les différens manuscrits et d'en publier une édition aussi irréprochable que possible. De tous côtés l'on s'occupe à rassembler les traditions, les monumens, les chartes et les anciens actes qui peuvent jeter du jour sur l'état de la Russie durant ces siècles d'obscurité où il est si difficile d'a-

voir une vue bien distincte et bien certaine. Les savans remontent vers les sources. Le gouvernement s'est associé à ce mouvement qu'il seconde, et a commencé la publication d'une série de documens officiels relatifs aux antiquités nationales. Quatre volumes, résultat d'une expédition archéologique dirigée par MM. Paul Stroëff et Jacques Bérednicoff, ont déjà paru. Les archives des monastères, des tribunaux, des anciennes maisons ont été soigneusement visitées, et ont mis à découvert une multitude de pièces manuscrites précieuses pour la connaissance de l'ancienne administration des provinces, du culte, des finances, de la vieille organisation municipale, des mœurs et des usages, en un mot des institutions publiques et privées. L'Europe savante ne peut, Monsieur, que faire des vœux pour la continuation d'un tel travail que la faveur du gouvernement impérial peut seule soutenir.

Cette impulsion donnée par le gouvernement a trouvé beaucoup de sympathie dans le public. Les travaux particuliers des savans sont entrés, comme je le disais, dans la même voie, et il y a eu, dans le cours de l'année 1838, plus d'ouvrages historiques sérieux que cela ne s'était encore vu. Le plus important est dû à M. Bulgarine, et a pour titre *La Russie*. Les quatre premiers volumes ont paru au mois de juin, et leur apparition a soulevé une lutte des plus vives entre les partisans de la vieille méthode historique et les partisans de la nouvelle. Ceux-ci, au lieu d'admettre aveuglément, comme les premiers, tout

ce que l'on trouve dans les Annales de Nestor, et d'écrire l'histoire d'après ces seules données, veulent porter la critique, et s'aider, pour l'intelligence des faits, des Annales byzantines, des livres orientaux, en un mot, de tous les témoignages qu'il est possible de rassembler. M. Bulgarine ne s'est cependant absolument prononcé pour aucun des deux partis; il a plutôt pris une sorte d'éclectisme, et a mis sous les yeux du public les pièces du procès sans vouloir décider lui-même. Peut-être a-t-il bien fait, car jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de matériaux ait été tiré de la poussière, il ne parait pas possible de trancher avec une autorité décisive plusieurs questions assez essentielles des temps passés. Le but de l'auteur est de donner un exposé général de l'histoire, de la géographie, de la statistique et de la littérature. En comparant ce que l'on possède déjà de cette belle entreprise avec la statistique qui a été publiée il y a quelques années en français par M. Schnitzler, et dont on fait communément usage, il est aisé de se convaincre que le nouvel ouvrage comble une grande lacune. Sans déprécier le mérite de M. Schnitzler, il faut dire que M. Bulgarine a eu pour son travail infiniment plus de ressources et de facilités, et que son plan est bien plus vaste. Aussi, Monsieur, ne puis-je m'empêcher d'exprimer ici le vœu de voir cet ouvrage traduit en français; et je vous assure que si j'en avais le temps, j'aurais grand plaisir à entreprendre cette traduction, et croirais être fort utile à la France et à l'Europe en la faisant.

M. Mouravieff, auteur d'*Un Voyage à Jérusalem*, qui a été fort goûté en Russie, et dont il y a, à ma connaissance, plusieurs éditions, a publié cette année une *Histoire de l'Église russe*. Il a retracé les différentes phases de l'autocratie religieuse qui, pendant une durée de neuf siècles, a été pour la Russie le principe de la civilisation, et en même temps le lien de nationalité entre les diverses peuplades séparées par des dominations différentes. L'auteur a bien montré le rôle et le caractère des métropolitains dans les premiers siècles de la propagation du christianisme dans le Nord; de ces métropolitains de toutes les Russies qui ont représenté pendant longtemps cette même unité que représente aujourd'hui l'Empereur, mais moins complète, puisqu'elle n'embrassait pas le temporel avec le spirituel. L'auteur a traité cette importante matière avec toute la sagacité et toute la profondeur de vue qu'elle demandait.

Une époque bien plus rapprochée de nous, le règne de cette fameuse impératrice que Voltaire avait nommée *le grand*, et dont le nom est en effet l'un des plus grands qu'il y ait dans l'histoire, a été pour M. Lefort le sujet d'un travail doué également d'un haut intérêt. Tandis que l'on possédait pour le règne de Pierre-le-Grand, principe de la réforme politique de la Russie, un ouvrage suffisamment étendu, celui de Golikoff, il n'existait rien de pareil pour le règne non moins digne d'attention de Catherine II, ce règne qui représente si particulièrement l'introduction de la civilisation européenne en Russie.

M. Lefort a comblé ce vide en suivant pas à pas les travaux de Catherine et des hommes d'état qui lui ont prêté leur secours dans ce qu'elle a su accomplir; et en analysant les progrès de la civilisation il a trouvé occasion de rendre aux Français et aux Allemands la part qui leur revient dans cette évolution si remarquable du peuple russe.

Je dirai quelques mots d'un ouvrage qui me semble avoir été traité en général par la presse russe avec plus d'indifférence qu'il ne le méritait, je veux parler du grand ouvrage de M. Téréchenko, intitulé *Biographie des Diplomates russes:* c'est un de ces travaux faits véritablement avec conscience et sur des matériaux originaux pour la plupart inconnus. Les journaux russes, sans s'attacher au fond de l'ouvrage comme il en était digne, se sont surtout pris au style qui, je l'avoue, et je n'entends point justifier M. Téréchenko sur ce point, est beaucoup trop négligé, surtout en présence d'une matière telle que la diplomatie où le beau style est nécessaire et de droit, si je puis ainsi dire; mais il aurait fallu tenir compte de l'intelligence et de la persévérance avec lesquelles l'auteur a su tirer de la poussière des archives une multitude de documens précieux qui y restaient ignorés, et qui jettent la plus vive lumière sur plusieurs parties de l'histoire. On conçoit en effet que cette biographie des diplomates est, sous un titre modeste, une véritable histoire de la diplomatie russe; et ce n'est pas devant vos lecteurs, Monsieur, que j'ai besoin d'insister sur l'importance d'un pareil

sujet. L'ouvrage débute par l'histoire du plus ancien diplomate russe, le prêtre Dmitri Mitay, et finit par celle du comte de Nesselrode, le ministre actuel des affaires étrangères.

L'histoire des Colonies génoises en Crimée, par M. Moursakévitch, appartient aussi à l'année 1838. Vous vous rappelez, Monsieur, que les Génois, au treizième siècle, avaient pris pied en Crimée et y avaient fondé la ville de Kaffa, ainsi que plusieurs autres comptoirs sur la mer Noire, et même sur la Caspienne, dans le Daghestan. Malgré les attaques des Vénitiens et celles des Tatars, les établissemens génois se soutinrent dans leur splendeur pendant deux siècles dans ces lointaines et alors si inhospitalières contrées, et y maintinrent le monopole du commerce. C'est au quinzième siècle seulement que ces colonies tombèrent sous la main puissante des Turcs. Cette histoire si intéressante de la Tauride au quinzième siècle n'a pas été traitée *ex professo* et on n'en trouve que quelques élémens épars çà et là pour la plupart dans les récits des voyageurs. C'est donc encore là, comme vous le voyez, Monsieur, un nouveau motif de reconnaissance que l'Europe savante doit avoir pour la nouvelle école historique en Russie, qui n'est, d'ailleurs, qu'une fille de la grande école européenne.

On doit au gouvernement la publication d'un *Aperçu des Possessions russes transcaucasiennes*, qui, basé sur des documens officiels, offre des données d'un grand prix et entièrement ignorées jusqu'à ce jour.

Cet ouvrage est le résultat d'une expédition scientifique en Géorgie, provoquée par le ministre des finances, M. le comte Cancrine. Cette expédition, conduite avec beaucoup d'intelligence et de soin, a duré sept ans, et a répandu sur ces contrées, qui deviennent aujourd'hui d'un si grand intérêt, la plus vive clarté. La géographie de ces provinces, soit de celles qui appartiennent à la Russie, soit de celles qui sont simplement sous son patronage, les détails relatifs aux lignes de communication, à l'industrie, au commerce, à la littérature, aux mœurs des habitans, forment la base de ce grand travail. Une première préface offre un résumé de l'histoire, du caractère et de la civilisation des Géorgiens; une seconde contient ce qui se rapporte aux dogmes, à la liturgie et aux institutions religieuses des mahométans transcaucasiens, sujet digne d'étude et presque entièrement inconnu en Europe jusqu'ici. A l'ouvrage est jointe une carte générale des provinces transcaucasiennes, levée en 1836 par M. Kolokoloff, et qui ne forme pas une des moindres pièces de cette belle collection.

Enfin, Monsieur, je mentionnerai encore parmi les richesses historiques de 1838 le *Dictionnaire des Littérateurs russes*, commencé par le métropolitain Eugène, et continué depuis sa mort par M. Snéguiref, ex-professeur à l'université de Moscou; les travaux statistiques de M. Passek, sous le titre : *Esquisses de la Russie*, dont le premier volume, le seul de la publication dont j'aie connaissance, contient une étude remarquable sur l'orographie du territoire russe, et

un tableau fort bien tracé de l'état actuel de la Sibérie; *la Nouvelle Géographie* de M. Gretsch, dans laquelle on trouve des efforts louables pour une orthographe rationnelle des noms étrangers, difficulté plus grande encore dans la langue russe que dans toutes les autres langues européennes.

Les sciences militaires se sont enrichies d'un *Traité de Tactique*, par le général Médem; d'une *Géographie militaire*, contenant un système particulier propre à l'auteur, par M. le colonel Jasikoff; enfin, des premiers volumes de la *Bibliothèque militaire*, rédigée sur le plan de celle qui se publie en France, et destinée également à être mise entre les mains des officiers pour vulgariser les connaissances relatives à l'art militaire et en répandre l'intérêt.

Je ne sais, Monsieur, si vous avez connaissance de la grande *Encyclopédie alphabétique* dont on a entrepris la publication en Russie. La Russie s'est encore associée par là, autant que cela était possible, au mouvement européen qui, en France, en Allemagne, en Angleterre, a depuis un demi-siècle tellement multiplié les œuvres de ce genre. On en est déjà au seizième volume; mais je crains bien que les changemens trop fréquens dans le personnel des rédacteurs, des inexactitudes trop nombreuses dans la rédaction, l'absence d'un plan régulièrement suivi, ne fassent grand tort à cette entreprise, et qu'elle ne puisse lutter avec celles de l'étranger qui viendront lui faire concurrence jusqu'en Russie.

J'arrive à ce qui concerne la poésie et les belles-

lettres proprement dites, et je suis d'autant plus excusable de n'en avoir pas parlé dès l'abord que l'année 1838 a vraiment bien peu enrichi la nation russe sous ce rapport. Je vous fais grâce de la nomenclature des petits recueils de vers et des petits romans dont je reconnais bien volontiers que la quantité n'a pas fait défaut cette année plus que d'ordinaire. Mais en somme la poésie russe paraît en ce moment, sinon en décadence, du moins dans un état de langueur. Pouchkine et Dmitrieff sont morts; Joukowsky et Baratinsky ne produisent plus; la comtesse Rostopchin, qui donnait de belles espérances, semble s'attiédir dans son zèle; Bénédiktoff, au lieu de s'appliquer à quelque chose de suivi, se contente de travailler pour les journaux, et y dépense en menue monnaie tout son talent; enfin aucun poëte nouveau ne surgit. Une tragédie nouvelle de M. Polewoy, *Ugolin*, a eu beaucoup de succès à la scène, mais l'a presque tout entier perdu à la lecture. Quant aux romans nouveaux, on ne peut guère citer que le *Tentateur* (*Iscoucitèle*), de M. Zagoskine; les autres ne sont que des imitations plus ou moins fidèles, plus ou moins malheureuses, des romans français, et particulièrement, comme vous le présumez, Monsieur, de ceux de M. de Balzac, auxquels la presse et la faveur du public français ont fait un si grand renom.

Il n'y a pas jusqu'au mouvement des éditions illustrées qui ne se soit fait sentir en Russie cette année. Au lieu de tirer de France et d'Angleterre,

comme les années précédentes, les livres illustrés, la Russie en a produit elle-même. Il est vrai qu'il ne s'agit guère que du texte, et que c'est la France qui a fourni les gravures; je citerai pour exemples le *Don Quichotte illustré*, ainsi que la *Bible illustrée*, publiés chez Pluchart. Je ne sais s'il faut en dire autant du *Panthéon des contemporains*, qui contient une série de notices biographiques accompagnées de portraits. Quant au *Karamsin illustré*, publié par Prévost, c'est un ouvrage qui est bien russe, et dont les planches, simplement lithographiées, sont en général assez bien exécutées. Je crois que cette typographie pittoresque est destinée à réussir à merveille dans un pays tel que la Russie.

Vous me dispenserez, Monsieur, d'entrer dans le détail des traductions; la liste en serait trop longue, et je craindrais d'en fatiguer vos lecteurs. Comme cela a lieu tous les ans, toutes les nouveautés remarquables des littératures française, anglaise et allemande, ont passé dans la littérature russe; et vous pensez bien que le mot remarquable dont je me suis servi ne doit pas être pris dans une acception si rigoureuse qu'il ne convienne à une foule de romans, de drames, de vaudevilles et autres pièces de théâtre. En résumé, le nombre des ouvrages traduits en russe, en 1838, s'élève à près de trois cents; le nombre des ouvrages originaux est d'environ sept cents. Vous voyez, Monsieur, que la disproportion est notable; et c'est un grand progrès à signaler, car il n'y aurait pas besoin de remonter bien loin dans

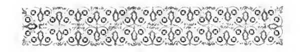
le passé de la presse littéraire en Russie pour trouver une disproportion exactement inverse.

En 1837 le nombre total des ouvrages publiés en Russie était, d'après les actes de la librairie, de 987; mais dans ce nombre il y avait 450 traductions. En 1835 le nombre total n'était que de 708, et non-seulement il comprenait proportionnellement beaucoup de traductions, mais les ouvrages sérieux n'y figuraient que pour une bien plus petite partie. Ainsi le mouvement semble se transformer. La littérature nationale se développe, et les ouvrages sérieux commencent à prendre le dessus. Cependant la facilité et les avantages que la plupart des auteurs trouvent dans le travail de la presse périodique tendent, comme j'avais l'honneur de vous le dire, Monsieur, dans une de mes lettres précédentes, à entraver les études sérieuses et les travaux de longue haleine. Le progrès que je vous signale n'en est donc que plus remarquable, puisqu'il faut que son principe ait d'autant plus de vivacité qu'il est contrarié plus sérieusement dans son essor. En définitive, le rapide coup-d'œil que je viens de jeter sur les travaux des littérateurs russes en 1838 montre dans la nation russe une préoccupation historique incontestable dont il faut se réjouir, car elle ne saurait porter que de bons fruits, et non-seulement pour la Russie, mais pour l'Europe entière.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

V.



V.

TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Paris, le 18 février 1839.

Je ne vous ai donné, Monsieur, dans ma dernière lettre, qu'une faible idée du mouvement de l'esprit en Russie dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, parce que je n'ai voulu vous entretenir que du mouvement libre, c'est-à-dire de celui qui s'est opéré indépendamment des corps constitués. Je désire vous entretenir aujourd'hui des travaux de

l'Académie impériale. Malheureusement, le compte-rendu de l'année dernière n'ayant point encore été publié, je serai obligé de remonter au compte-rendu précédent; au reste les travaux de cette compagnie n'étant guère plus connus en France, par la généralité du public, pour une année que pour l'autre, il me semble que, malgré ce retard d'une année, ils pourront encore y paraître avec une certaine nouveauté.

Le plan de l'Académie impériale des Sciences est très-vaste. Ce nom, au lieu de représenter comme chez nous une simple classe de l'Institut, représente en Russie l'Institut tout entier. Le but de l'Académie est de diriger les travaux intellectuels qui s'accomplissent dans l'Empire, et de constituer à son centre un foyer où soient rassemblées toutes les lumières de l'Europe, et duquel ces lumières puissent même recevoir encore un nouvel accroissement. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans l'histoire de ce corps respectable qui a tant contribué à la propagation des idées scientifiques en Russie et à l'avancement de plusieurs branches des connaissances humaines, je me contenterai de rappeler en peu de mots la constitution de l'Académie, afin de donner par là le lien de l'analyse que je vais entreprendre tout-à-l'heure. L'Académie se compose de trois classes : 1° la classe des sciences mathématiques et physiques comprenant sept sections : mathématiques pures, mathématiques appliquées, astronomie, géographie et navigation, physique, chimie générale,

chimie appliquée; 2° la classe des sciences naturelles comprenant quatre sections : minéralogie et géognosie, botanique, zoologie, anatomie comparée et physiologie; 3° la classe des sciences politiques, historiques et philologiques, comprenant aussi quatre sections : économie politique et statistique, histoire et antiquités russes, littératures et antiquités grecques et romaines, littératures et antiquités orientales.

L'Académie, dans le cours de cette année, a publié sept livraisons de ses Mémoires; c'est une activité louable. De ces sept livraisons, une appartient à la section des sciences mathématiques et physiques, deux à celle des sciences historiques et philologiques, quatre au recueil des Mémoires des savans étrangers. Le dernier volume de ce recueil renferme plusieurs travaux d'un grand intérêt, et, comme à l'ordinaire, quelques travaux spéciaux que la Russie pouvait seule donner à l'Europe, tels que le Voyage de M. Rathke en Crimée et celui de M. Gebler dans l'Altaï. Ce volume renferme aussi, Monsieur, le savant travail par lequel M. Argelander a le premier constaté, par une série systématique d'observations, que notre monde solaire est doué d'un mouvement propre qui l'emporte dans les espaces célestes vers la constellation d'Hercule. Feu M. Herschell, comme vous le savez, avait déjà depuis long-temps émis cette idée qui n'est qu'une suite nécessaire de l'universalité des lois de la gravitation; mais il fallait, pour la mettre dans toute son évidence, des observations directes faites avec les plus délicats instru-

mens que l'astronomie moderne ait inventés, et c'est à quoi M. Argelander est parvenu. Aussi l'Académie n'a-t-elle point hésité à décerner à l'auteur un des prix Démidoff; et l'applaudissement de tous les astronomes européens a sanctionné cette récompense.

Je ne puis, après avoir parlé de M. Argelauder, me dispenser de dire un mot de M. Struve. Son ouvrage sur les étoiles multiples, fruit de douze années d'observations assidues et que l'on peut considérer comme un des monumens importans de l'histoire de l'astronomie moderne, a été publié en 1837 par les ordres et aux frais de l'Académie en un magnifique in-folio. « Dans le court espace de douze ans, dit M. Fuss en rendant compte à l'Académie de ce beau travail, notre astronome a observé dans plusieurs systèmes des changemens si marquans qu'il a, par exemple, vu des étoiles autrefois doubles, coïncider et n'en former qu'une seule; d'autres, que ses prédécesseurs dans cette carrière et lui-même n'avaient connues que simples, se séparer et offrir à la vue de l'observateur des systèmes composés; et qu'il a été à même de déterminer avec assez de précision des périodes de révolutions de ces astres autour de leur centre commun de gravité, beaucoup plus courtes qu'aucune de celles que l'on connaissait déjà. L'introduction dont M. Stuve a fait précéder son ouvrage peut être considérée comme un traité complet sur cette matière dans le perfectionnement de laquelle une part glorieuse est dès à présent ac-

quise, grâce à ce travail, à l'Observatoire de Dorpat.

L'Académie s'est décidée, il y a deux ans, à publier un Bulletin de ses travaux afin de tenir l'Europe plus régulièrement au courant de ce qu'elle exécute. La fondation de ce recueil a fini par exercer une influence marquée sur le caractère de l'activité de l'Académie en ouvrant un débouché aux articles peu volumineux et aux recherches détachées qui, avant cette époque, gisaient dans les cartons et attendaient, pour voir le jour, que des investigations analogues et plus suivies eussent fourni aux auteurs l'occasion d'en faire le sujet de Mémoires plus étendus. Le Bulletin s'est donc trouvé satisfaire à la fois aux vœux des savans étrangers et aux besoins même de l'Académie. C'est du moins ce que remarque, dans son rapport annuel, M. Fuss, secrétaire perpétuel de l'Académie, et je ne le rapporte ici que d'après lui. Il fait aussi observer et avec grande raison, que dans un temps comme le nôtre, où il n'est plus permis aux savans de s'isoler et de vouloir se passer de la connaissance des travaux d'autrui, c'est dans les journaux qu'on s'est habitué à trouver les nouvelles toutes fraîches; et qu'en fait de science comme de politique c'est la presse périodique qui a remplacé les correspondances volumineuses et les commerces épistolaires des siècles passés. C'est ce qui explique comment le Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg était devenu une nécessité. Les deux premiers volumes du Bulletin renferment trente-trois extraits des Mémoires lus dans les séan-

ces, et deux cent soixante-sept notes. Les sciences mathématiques, physiques et naturelles ont fourni trente-huit articles chacune, et les sciences historiques et philologiques vingt-neuf articles, non compris les comptes-rendus de cinq voyages scientifiques. Vous voyez d'après cela, Monsieur, que l'activité de toutes les classes de l'Académie est à peu près la même.

Je passe aux ouvrages présentés et aux Mémoires lus dans les séances, et sans avoir la prétention de vous offrir, dans cette simple lettre, un résumé de leur ensemble, j'attirerai votre attention sur ceux qui me paraîtront les plus dignes de l'intérêt de vos lecteurs. Vous m'excuserez donc de glisser un peu rapidement sur les travaux de M. Collins relativement à la résolution des équations algébriques; sur ceux de M. Ostrogradsky, sur les fonctions exponentielles; sur une espèce de fonctions des coordonnés sphériques; sur le calcul des variations; de M. Fuss, sur le rapport des arcs et des tangentes, etc.; j'aime mieux arriver tout de suite à ce qui concerne la géographie physique.

M. Baer a présenté à l'Académie des travaux fort importans sur les découvertes les plus récentes faites à la Nouvelle-Zemble. Deux séries d'observations météorologiques embrassant chacune l'espace d'un an ont fourni le sujet de trois Mémoires relatifs au climat de ce pays glacé et à la marche journalière et annuelle de sa température. D'après toutes ces données, il se trouve que la température moyenne

de cette grande région est de 9° au-dessous de 0. M. Baer a également entretenu l'Académie du décroissement progressif des eaux dans la Baltique, phénomène que les géologues s'accordent aujourd'hui à considérer comme la conséquence d'un soulèvement général lent et continuel de toute cette partie de l'Europe. L'Académie, avec l'autorisation du ministre de la marine, a chargé M. le capitaine de vaisseau Reinecke, actuellement occupé à la carte des côtes de Finlande, d'examiner avec soin toutes les traces du niveau de la mer aux époques antérieures, et de faire marquer dans le roc des signaux propres à éclairer nettement la postérité sur la continuation de ce grand et curieux phénomène. Une troisième question de géologie soulevée encore par M. Baer se rapporte à la profondeur à laquelle le froid pénètre dans le sol des pays très-avancés vers le Nord. On avait remarqué depuis long-temps que le sol de la Sibérie, à commencer de la mer Glaciale et jusqu'au lac Baikal, reposait sur un fond de glace qui persistait même durant les chaleurs de l'été. Depuis que les travaux des géologues sur la propagation de la chaleur dans l'intérieur de la terre ont établi que la température doit généralement diminuer jusqu'à une certaine profondeur dans les pays continentaux situés dans le Nord, cette remarque a pris une grande valeur ; et il est devenu intéressant de connaître avec exactitude le décroissement de la température dans ces circonstances. Un négociant russe, à Jakoutsk, afin d'éclaircir cette ques-

tion, a fait creuser à ses frais un puits à la profondeur de 54 sagènes, c'est-à-dire de 350 pieds environ. A cette grande profondeur, la chaleur centrale commençant à prendre le dessus, le sol commençait de son côté à se ramollir tandis qu'il était demeuré gelé jusque-là. A 11 sagènes au-dessous de la surface, la température s'était trouvée de 5° et demi au-dessous de 0, et à partir de ce point elle avait été en s'élevant constamment jusqu'au point où les fouilles se sont arrêtées. Voilà, Monsieur, de belles glacières naturelles : elles supportent le sol et la végétation de la plus grande partie du territoire de la Russie asiatique. Une commission a été nommée par l'Académie pour aviser aux moyens de continuer ces fouilles et ces études.

L'électricité et l'électro-magnétisme ont occupé particulièrement les physiciens de l'Académie. M. Parrot a entrepris une suite d'expériences propres à démontrer, d'une manière définitive, ce qui est dès à présent accepté par la presque unanimité des physiciens, que l'électricité n'est pas le résultat du contact des corps, mais d'une certaine combinaison de leurs élémens. Je n'insiste pas sur ces travaux, qui sont trop spéciaux pour être exposés ici, et, au lieu de me perdre dans la science pure, j'aime mieux dire quelques mots de la science appliquée.

M. Jacoby de Kœnigsberg, frère du géomètre, et aujourd'hui professeur à l'université de Dorpat, a été un des premiers qui aient fait entrevoir la possibilité d'appliquer la force électro-magnétique au mouve-

ment des machines. Cette idée, Monsieur, que je puis bien nommer magnifique, puisqu'elle résoudrait en quelque manière le problème si long-temps controversé du mouvement perpétuel, a été livrée au monde par les immortelles découvertes de MM. Œrsted et Ampère : mais il reste à en régler les applications ; et, comme vous le savez, Monsieur, ce n'est pas là la moindre difficulté. Les idées, avant de passer de la tête ou du cabinet des savans dans les ateliers et les machines où elles doivent servir au bien-être général du genre humain, ont encore une bien grande carrière à parcourir, et on ne saurait trop louer ceux qui s'appliquent à les poursuivre avec zèle dans cette seconde période de leur développement naturel. M. Jacoby, depuis qu'il est attaché à l'université de Dorpat, n'a pas cessé de s'occuper de cette question, et les notes remises par lui au jugement de l'Académie y sont relatives. Je puis vous dire, Monsieur, que depuis lors M. Jacoby a été appelé à Saint-Pétersbourg, et qu'il y a reçu de la munificence de l'Empereur les moyens nécessaires pour faire des expériences en grand, et nommément pour construire un appareil assez puissant pour mettre en mouvement un bateau. Une commission, nommée par l'Académie, assiste aux travaux de M. Jacoby avec mission d'en rendre compte au gouvernement pour provoquer, si cela est nécessaire, ses encouragemens. Ce serait une bien grande chose, Monsieur, que de parvenir à débarrasser les bateaux locomoteurs de la gène où les tient leur approvisionnement

de combustible, et de les faire marcher sans autre appareil, si je puis ainsi dire, qu'une chaudière sans foyer, ou, si vous voulez, une simple cuve remplie de liquide et une machine; mais je me réserve, si vous m'y autorisez, de vous entretenir un jour plus en détail, lorsqu'elles seront plus avancées, de ces curieuses expériences.

Les travaux de la classe des sciences naturelles sont nombreux; mais en Russie, comme à peu près partout ailleurs en Europe, ils sont consacrés à des questions de détail qui ne sauraient avoir d'attrait pour l'universalité des lecteurs. M. de Helmersen, officier au corps des mines, s'est occupé de la géologie de l'Oural et de l'Altaï; M. Nordmann, naturaliste distingué, a adressé la description des plantes nouvelles découvertes dans le Caucase, et d'une espèce d'oiseau que, jusqu'à ce jour, on ne connaissait qu'en Afrique, et qui s'est rencontrée aux environs d'Odessa : c'est le *charadrius spinosus* de Linné. M. Trautvetter, adjoint au Jardin impérial de Botanique, a soumis à l'Académie le plan d'une histoire de la botanique en Russie. Mais je m'aperçois que ce détail m'entrainerait dans une sorte de catalogue où je n'aurais que des énoncés trop arides à vous offrir; et après avoir fait mention du Musée zoologique, créé tout récemment par l'Académie sur le plan de nos collections du Jardin des Plantes, et qui doit être également rendu public, je n'insisterai pas davantage sur les travaux de cette classe.

Arrivant enfin à la classe des sciences historiques,

et joignant à l'histoire proprement dite les sciences auxiliaires qui l'accompagnent, la numismatique, l'archéologie, les langues orientales avec les élémens nécessaires à leur étude, les grammaires, les dictionnaires, les ouvrages de littérature, outre cela les recherches de physiologie classique et comparée, je me trouve de nouveau en face d'une masse de travaux si considérable que je ne sais vraiment ce que je dois ni ce que je puis en détacher. Je me bornerai à vous entretenir de ce qui se rapporte au perfectionnement de nos connaissances sur l'histoire et la littérature de l'Orient; il y a là tout un monde à conquérir, et bien que les Anglais y aient déjà poussé fort loin, il y reste encore assez à prendre pour satisfaire la plus difficile ambition. C'est d'ailleurs un terrain suffisamment vaste pour que Russes et Anglais puissent s'y établir en libre concurrence et sans dispute. MM. Fræhn et Brosset se sont occupés des inscriptions nouvellement découvertes en Arménie. Le premier a présenté en outre à l'Académie plusieurs travaux dignes d'intérêt sur la numismatique orientale, et en particulier sur la numismatique koufique, sur celle de l'Iran, sur celle de l'ancienne dynastie des Séfys, etc. Le second s'est occupé particulièrement de la numismatique géorgienne. Espérons que, grâce aux efforts de la Russie dans cette direction, l'on finira par connaître tous les monumens de l'Orient comme on connaît ceux de Rome et de la Grèce. En fait d'ouvrage de littérature orientale proprement dite, nous trouvons les travaux de

M. Schmidt pour une grammaire et un dictionnaire tibétain. On a créé les matrices d'un petit caractère tibétain destiné à l'impression de ces deux ouvrages. M. Brosset, que la Russie nous a enlevé, avait publié à Paris une grammaire de la langue géorgienne. A peine arrivé en Russie, il a déterminé l'Académie à ordonner la publication d'un dictionnaire de cette langue, fait par un jeune Géorgien, M. Tchoubinoff, étudiant à l'université de Saint-Pétersbourg; et le prince Teimouraz de Géorgie, membre de l'Académie, a voulu faire lui-même les frais d'un corps de caractères géorgiens, qu'il a fait venir de Paris pour cet objet. M. Brosset a publié, en outre, une analyse intéressante d'un roman géorgien intitulé *Amiran Daredjadniani*, qui donne une idée avantageuse de cette littérature si peu connue jusqu'à présent en Europe. Je clorai ma lettre en la résumant par une énumération des travaux de l'Académie plus sommaire encore que celle que je viens de présenter, mais qui aura l'avantage d'être complète. En somme, la classe des sciences mathématiques et physiques a fourni 46 articles, celle des sciences naturelles en a fourni 30, celle des sciences historiques et philologiques 42. Le total de cette partie des travaux de l'Académie se monte donc à 118 articles. En comparant ce nombre à celui qui appartient pour l'ordinaire aux années précédentes, on trouve qu'il en est le double. Ainsi il y a preuve arithmétique, Monsieur, que l'Académie impériale est loin de languir.

Dans une prochaine lettre, Monsieur, je conti-

nuerai ce sujet, si vous voulez bien me le permettre, en vous entretenant des expéditions scientifiques qui se sont accomplies, dans le cours de cette même année, sous le patronage et la direction de l'Académie.

Agréez, etc.

N. T.

VI.



VI.

DE LA DÉPORTATION EN SIBÉRIE.

Paris, le 12 mars 1838.

A vous parler franchement, Monsieur, je me trouve dans un fort grand embarras, car je voudrais vous dire tout de suite une opinion que j'ai depuis longtemps conçue, et qui va, je le crains, vous paraître bien paradoxale. Je suis d'avis que la déportation des criminels en Sibérie est une des plus belles institutions pénales de la Russie et l'un des grands moyens

que la puissance publique y met en jeu pour le perfectionnement du peuple et l'établissement de la civilisation dans les déserts de l'Asie. Mais comment, après toutes les exagérations et tous les contes qui se sont faits en Europe sur ce sujet, oserai-je, sans soulever d'avance la terrible hostilité des préjugés, entreprendre de développer cette opinion et de la faire partager à tout le monde, car ma prétention me paraît tellement juste que je ne balance pas, je l'avoue, à la pousser jusque-là. Il semble que la Sibérie soit un de ces gouffres sans nom, comme les poètes en ont mis dans les enfers, et au fond desquels on précipite, sans s'en occuper davantage, les malheureux qu'un pouvoir inexorable condamne à descendre tout vivans dans cet effroyable tombeau. On dirait, en vérité, que par un étrange renversement d'idées, dans cette grave question de la punition des crimes, l'humanité soit du côté de ceux qui font monter les coupables sur un échafaud pour leur faire souffrir une mort cruelle aux yeux de la multitude conviée à ce spectacle, et que la barbarie, au contraire, soit avec ceux qui, enlevant aussi les criminels à la population qu'ils ont désolée et à laquelle, soit par leur mort, soit par leur vie, ils ne peuvent que nuire, veulent encore leur donner moyen de s'améliorer et en font en tout cas des instrumens utiles au bien général de la société. Vous entendez assez, Monsieur, qu'il ne s'agit point ici, dans mon idée, de la déportation arbitraire considérée comme moyen politique, mais de la déporta-

tion légale considérée comme moyen de justice civile. Je ne parle du recrutement des colonies pénales de la Sibérie qu'autant qu'il peut être strictement assimilé à celui des colonies pénales instituées par les Anglais aux acclamations du monde civilisé. Au surplus, je me contenterai d'avoir recours à la meilleure manière d'éclairer cette discussion : la simple exposition des faits. Il s'agit là d'un de ces points de droit qui se résolvent par les lumières du bon sens et pour lesquels le meilleur plaidoyer se réduit à une narration impartiale.

La peine de mort, vous le savez, Monsieur, n'existe point en Russie; elle a été abolie au dix-huitième siècle, et la Russie a fait ainsi le premier pas dans cette carrière que tant de philantropes préconisent et que tant d'hommes pratiques ne repoussent que comme intempestive. Mais supprimer la peine de mort et ne pas mettre à sa place quelque châtiment capable de frapper au moins l'imagination des criminels ou de ceux qui méditent de le devenir, voilà ce qui serait à coup sûr le comble de l'imprudence et par conséquent de l'injustice, puisque le but de la loi est avant tout de protéger les bons citoyens contre les entreprises des mauvais. C'est donc la déportation en Sibérie qui a été choisie comme remplissant toutes les conditions. Être enlevé pour toujours à ses parens, à ses amis, à sa terre natale, transporté sous un ciel inconnu dont nul pour ainsi dire n'est jamais revenu, n'est-ce pas une mort véritable, une mort dont on porte soi-même le deuil,

une mort dont l'incrédulité la plus hardie ne saurait mettre en doute les tristes et inévitables conséquences?

Jusqu'en 1822, Monsieur, la déportation en Sibérie s'est exécutée avec peu de régularité, aucune loi générale n'ayant été promulguée avant cette époque pour déterminer les applications du principe. En 1822, sous l'administration de M. le comte Spéronsky, alors gouverneur de la Sibérie, et dont la Russie, avec tous les amis de l'humanité, déplore aujourd'hui la perte récente, cette loi a été rendue, et c'est elle qui règle depuis lors tout ce service. Ses bienfaits ont été immenses, et les colonies pénales de la Sibérie se sont élevées à un degré de prospérité qui doit faire concevoir les plus belles espérances pour leur grandeur à venir.

Les déportés partis de tous les points de l'Empire, excepté ceux des provinces voisines de la Sibérie, lesquels sont dirigés directement sur Perm, viennent se réunir à Kasan. Là on en forme une seule colonne qui se met en route pour Tobolsk, où jusqu'en 1839 a été le siége du gouvernement de la Sibérie occidentale. C'est là qu'après leur long voyage, voyage de plus de deux mille lieues pour un grand nombre d'entre eux, ils sont enfin remis entre les mains de l'administration des déportés (*cylny prykasse*). C'est à cette administration qu'il appartient d'opérer leur classement et de les répartir sur les points du territoire où cela convient. D'après la nature de leur crime, et eu égard aussi à diverses

autres circonstances, les condamnés sont partagés en cinq catégories : 1° les condamnés aux travaux forcés; 2° les ouvriers; 3° les domestiques; 4° les colons; 5° les incapables. Je vais passer rapidement en vue leur condition dans ces cinq catégories.

Les condamnés de la première catégorie, Monsieur, sont les plus coupables, par conséquent aussi ce sont eux qui sont le plus durement traités; cependant je ne doute pas que si l'idée de l'éloignement, celle de ce long et pénible voyage qu'il faut faire pour gagner la Sibérie, que si le préjugé enfin ne se joignait à la réalité de la peine pour l'aggraver, il ne fallût juger cette peine trop peu sévère pour atteindre son but et enfanter la terreur salutaire que la justice doit faire peser sur la tête des criminels. La durée de la peine des condamnés aux travaux forcés à perpétuité ne peut dans aucun cas, à moins de récidive, bien entendu, dépasser vingt ans. Passé ce terme, le forçat est libéré et prend rang parmi les colons de la Sibérie dans un canton qu'il désigne lui-même. Là, corrigé par l'âge, par l'expérience, par la réflexion, il voit une vie nouvelle dans laquelle il peut encore retrouver le bonheur et la liberté s'ouvrir devant lui.

Il devient à son gré laboureur ou artisan. Quelques-uns de ces forçats qui ont su inspirer assez de confiance pour obtenir à crédit se font même marchands, se créent une petite fortune et laissent un établissement à leurs enfans. En un mot, même pour les condamnés à la dernière peine, l'avenir a

encore de beaux jours, et il n'y a pas à mettre sur les frontières de la Sibérie la terrible inscription qui proscrit l'espérance. Au reste, les condamnés, pendant tout le temps de leur peine, sont employés aux travaux du gouvernement; ils ont chacun une cabane et le mobilier nécessaire, et reçoivent une paie régulière, peu considérable sans doute, mais qui suffit pour leur entretien et qui les habitue, même dans cet esclavage temporaire, à s'occuper eux-mêmes du soin de leurs personnes. Un grand nombre de ces forçats sont employés dans la grande manufacture de draps qui est établie à Omsk.

La catégorie des artisans est toujours la plus nombreuse; elle est aussi une des plus intéressantes, car elle est la pépinière de la classe industrielle proprement dite. C'est elle qui fournit à la colonie les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les forgerons, etc. Les condamnés, pendant tout le temps de leur peine, sont répartis par divisions de trente à trente-cinq individus placés sous la dépendance d'un maître à qui appartient la surveillance du travail et du bon ordre. Leur gain ne leur est délivré qu'en partie, et ce qui sur cette somme n'est pas nécessaire pour l'entretien de leur existence est appliqué aux dépenses des maisons centrales de travail. Au surplus, la durée de la peine n'est que de six ans : ce terme échu, ces condamnés sont mis en liberté et astreints seulement à fixer leur résidence en Sibérie.

Les déportés de la troisième catégorie, les domes-

tiques, sont distribués parmi les habitans de la colonie, et servent chez eux en qualité de domestiques. Cet usage, Monsieur, pourrait vous étonner, si je ne me hâtais d'ajouter que les déportés de cette classe sont ordinairement des domestiques déjà habitués au service, et que cette première expérience des résultats d'une mauvaise conduite a ordinairement bien corrigés. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on se trouve fort bien en Sibérie de l'emploi de ces gens-là, et qu'on aurait fort grand'peine à s'en passer. C'est un essai que je ne conseillerais pas de répéter en France, car je crois nos criminels beaucoup trop indociles pour cela. Mais il est vraisemblable que les mauvais exemples et les mauvais conseils ont une grande influence sur la plupart de ces déportés, qu'il n'y a rien de bien profondément enraciné dans le fond de leur cœur, et qu'il suffit de les soustraire aux causes de leur premier égarement pour les remettre très-promptement dans la bonne voie où une surveillance un peu sévère suffit désormais pour les contenir. Après huit ans de service, ces domestiques peuvent, si cela leur convient, quitter le service dans lequel ils étaient demeurés jusque-là, ou y demeurer en recevant dès-lors la totalité de leurs gages. Beaucoup d'entre eux se marient et entrent dans le commerce de détail.

Les laboureurs, déportés de la quatrième catégorie, servent au défrichement de la Sibérie. On les distribue dans les cantons incultes, et cependant fertiles, de ce vaste territoire. Les sommes nécessaires

pour leur établissement leur sont avancées par le gouvernement, et ils les restituent ensuite peu à peu à mesure que le produit de leurs champs les met en mesure de le faire. Leur premier travail, en arrivant sur le lieu auquel ils sont destinés, est de construire les cabanes dans lesquelles ils doivent habiter. Tous les matériaux nécessaires pour cet objet sont mis gratuitement entre leurs mains par l'administration de la colonie ainsi que tous les instrumens agricoles. Pendant la première année, ils sont également nourris et chauffés gratuitement eux et leur famille; car je dois vous dire, Monsieur, que le gouvernement, par une très-sage mesure, ne consent à ranger dans cette classe agricole que les déportés qui non-seulement lui en paraissent dignes par eux-mêmes, mais qui outre cela sont mariés. Il paraît avoir senti, ce qui est profondément vrai, que le principe d'un village n'est pas une réunion de bras, mais une réunion de famille. Il en résulte que la plupart des déportés que l'âge y dispose s'empressent, dès leur arrivée en Sibérie, de demander la permission de se marier; et ce mariage, joint à ces occupations rurales, à ce divorce complet avec toutes les occasions de mauvaise conduite, devient pour l'ordinaire le meilleur et le plus simple moyen de réhabilitation morale. Quand le temps de leur affranchissement est arrivé, ces colons rentrent dans la classe des paysans de la couronne, et en ont tous les droits, tels que la propriété héréditaire de la terre, ce qui suffit à la rigueur pour faire passer

un homme de la classe des serfs dans celle des citoyens.

Je ne dirai qu'un mot de la cinquième catégorie qui se compose des invalides et des vieillards âgés de plus de soixante ans : on les répartit entre les diverses communes où ils sont employés à tous les services qu'ils peuvent encore rendre. Ces communes sont chargées de leur entretien et de leur surveillance.

Vous le voyez, Monsieur, le tableau que je viens de vous tracer n'a certes rien d'effrayant. Les intentions du pouvoir dans l'établissement de ce système pénal sont évidentes, et, comme je vous le disais en commençant, je serais plutôt disposé, si je devais la blâmer, à trouver la loi trop peu sévère qu'à la réprouver comme entachée de dureté et d'inhumanité. Le gouvernement de tous les déportés est confié au prikase établi à Tobolsk. Il a un certain nombre d'inspecteurs qui sont chargés de visiter continuellement la Sibérie pour veiller au bon ordre des colonies, à l'éducation convenable des enfans, à la justice exacte envers tout le monde. Ils reçoivent les plaintes des déportés, examinent leurs demandes, et, suivant leur conduite, adoucissent leur sort en les faisant passer d'une classe à l'autre. Il semble que le long pèlerinage fait à pied à travers tant de provinces, sous les yeux d'une multitude accourue de toutes parts sur le passage de la colonne, soit considéré par l'État comme une réparation suffisante du crime, et qu'arrivés en Sibérie les déportés ne soient plus,

pour la puissance publique, des condamnés à punir, mais des colons à entretenir, à mettre sur la voie de la liberté et de l'aisance, à marier, à faire citoyens. C'est ainsi que la population de la Sibérie augmente chaque jour, que ses terres, incultes depuis le temps de la création, se défrichent et se couvrent de moissons, que les rameaux de la nation russe s'étendent sur l'Asie. De ce qui était un principe de mal et de discorde dans ses provinces d'Europe, elle fait un principe de vie et de prospérité pour ses provinces d'Orient. On a remarqué que la population de déportés se mélangeait très-promptement avec la population indigène, ce qui est un grand bien. Les récidives sont excessivement rares, et les colons et leurs enfans semblent oublier, comme l'oublie tout le monde, la cause qui a déterminé leur établissement dans ces lointaines contrées.

Les déportés partent ordinairement de chaque chef-lieu de préfecture une fois par semaine. Tout est organisé pour les recevoir sur la route qu'ils doivent suivre jusqu'à Kasan. Chaque bande est escortée de gardiens d'étapes et fait ordinairement 20 à 30 verstes par jour. Des maisons construites de distance en distance, et entretenues aux frais de l'État de tout ce qui est nécessaire, leur servent de lieu de repos. Ceux qui tombent malades en route sont transportés à l'infirmerie de la prison la plus prochaine et y restent jusqu'à leur convalescence. Quant aux vieillards et aux invalides ils sont transportés en chariots aux frais de la province. Les

hommes et les femmes marchent par colonnes séparées et ne communiquent jamais. On estime que le nombre des femmes condamnées à la déportation est un cinquième de celui des hommes. Les femmes libres qui veulent accompagner leurs maris dans l'exil peuvent marcher avec eux, et il est très-fréquent de voir de ces femmes de condamnés, suivies de leurs enfans, accomplir avec courage ce grand et pieux devoir. La loi ne le leur a point prescrit cependant, et la femme du déporté, affranchie de droit, est même maîtresse de se remarier dans son pays natal; mais c'est une permission dont il est rare de voir les femmes russes profiter, et rien n'égale la beauté de cet acte de fidélité conjugale si ce n'est sa simplicité touchante. Il va sans dire que ces femmes et leurs enfans sont entretenus pendant tout le voyage comme les déportés aux frais de l'État. Il n'est même pas rare de voir des femmes s'attacher durant le trajet à quelque déporté, suivre ce triste fiancé sur la terre d'exil, et aller y chercher, elles aussi, un établissement et une fortune nouvelle.

Je voudrais pouvoir vous dire, Monsieur, quel est au juste le chiffre de la population que la Russie a déjà versée de cette manière sur la Sibérie; mais j'ai cherché vainement les renseignemens qui pourraient le fournir. Il est d'autant plus difficile de le faire que les déportés, ainsi que j'avais tout à l'heure l'honneur de vous le dire, une fois le temps de leur peine terminé, ne sont plus distingués en aucune manière du reste des paysans de la Couronne. Ce-

pendant je vois que, d'après les données fournies par quelques statisticiens russes, on peut porter de 15 à 20,000 le nombre des habitans dont la Sibérie se recrute annuellement de cette manière. C'est une somme importante assurément au premier coup d'œil, mais bien faible toutefois si, au lieu de la considérer en elle-même, on la compare à l'étendue immense des déserts fertiles qui, dans cette partie du monde, attendent encore que l'homme vienne les animer et les cultiver.

Je comptais, Monsieur, ajouter à cette lettre en vous entretenant du système pénitentiaire intérieur; mais je m'aperçois que la déportation m'a entraîné si loin que ce nouveau sujet me forcerait à dépasser de beaucoup les bornes habituelles de ces lettres, ce que je ne veux pas, craignant d'outrepasser en même temps la mesure de votre complaisance.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

VII.



VII.

DES EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES

ORDONNÉES PAR L'ACADÉMIE IMPERIALE DES SCIENCES DE SAINT-PETERSBOURG.

Paris, le 3 avril 1839.

J'ai déjà eu l'honneur, Monsieur, dans une de mes dernières lettres, de vous communiquer sur l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg quelques détails que vous avez bien voulu accueillir. Je ne vous ai cependant fait connaître qu'une partie de l'influence exercée par ce corps illustre, car je ne me suis occupé que de la direction qu'il imprime

aux travaux de cabinet, me réservant de vous entretenir une autre fois de celle qu'il imprime aux expéditions scientifiques. C'est ce que j'ai le projet de faire aujourd'hui ; et de même que dans mes précédentes lettres j'avais pensé que l'idée la plus claire résulterait du simple exposé des actes de l'Académie durant le cours d'une année, un exemple étant toujours plus frappant qu'une généralité, de même, dans celle-ci, je me bornerai à jeter un regard sur les expéditions les plus importantes exécutées sous la direction ou sous la sanction de l'Académie dans cette même année. Cette lettre formera ainsi le complément de la première, et servira à donner un dernier trait à l'opinion que l'on doit avoir du zèle désintéressé avec lequel les affaires de la science se font dès à présent en Russie. Si les expéditions scientifiques ordonnées par la France et dont toute l'Europe a profité ont justement rehaussé sa gloire, il y aurait de l'iniquité à refuser à la Russie sur ce même point les louanges qu'elle mérite aussi.

Félicitons-nous de voir la Russie associée à la France dans les nobles sentimens qui font que les gouvernemens, loin de se regarder comme indifférens à des études si pénibles et souvent si coûteuses, s'en considèrent comme les promoteurs et les directeurs naturels. Le conseiller du gouvernement russe dans cette glorieuse partie de ses travaux est l'Académie impériale ; et cela me ramène au sujet particulier dont j'ai présentement à vous parler.

Vous connaissez, Monsieur, tout l'intérêt qui en-

toure le bassin de la mer Caspienne depuis les considérations nouvelles dont il est devenu le sujet chez les géographes. Il forme un des points les plus singuliers qu'il y ait sur tout le globe. En effet, tandis que tout le reste des continens se trouve à une élévation plus ou moins grande au-dessus du niveau de l'Océan, on a reconnu qu'il y avait là, au contraire, une contrée considérable, riche, fertile, d'une étendue presque comparable à celle de la France, dont le niveau est très-sensiblement au-dessous de celui de l'Océan. Ainsi ce phénomène si curieux qui se voit en Hollande dans quelques petits villages, des habitations humaines situées au-dessous du niveau de l'Océan et protégées par des digues contre ses inondations, se retrouve en Asie pour toute une région, placée bien plus bas encore et protégée contre l'inondation par des digues naturelles bien autrement puissantes que celles de la Hollande, et qui sont les immenses pays qui s'étendent entre ce bassin central et les rivages de l'Océan. Quelle est la cause qui a produit cette dépression au milieu même du Continent? Les uns ont voulu que ç'ait été quelque comète dont le noyau serait venu frapper autrefois la terre en cet endroit; d'autres veulent que ce soit le résultat du vide qui s'est fait dans l'intérieur du globe quand les hautes montagnes voisines de la Caspienne sont sorties de l'abîme; d'autres enfin que ce soit simplement le résultat de l'évaporation graduelle d'une mer, autrefois beaucoup plus étendue que ne l'est aujourd'hui la Caspienne, et

dont le bassin s'est desséché peu à peu. Sans vouloir me permettre de prononcer, Monsieur, sur des matières si hautes et auxquelles je suis si fort étranger, je vous avoue que je pencherais assez volontiers pour ces derniers, et d'autant mieux que je me sens soutenu dans ce parti qui est, il faut en convenir, le moins révolutionnaire par les observations dont j'ai à vous parler; mais en tous cas il me suffit d'avoir rappelé les diverses opinions sur ce sujet pour donner quelque idée de son importance en théorie. Quant à son importance pratique, je n'ai sans doute pas besoin d'insister pour la faire valoir, sur la position singulière et toute exceptionnelle de populations aussi considérables vivant à une centaine de pieds au-dessous du niveau de l'Océan; ni sur la nécessité de pousser aussi avant que cela est dans les moyens actuels de la science l'étude de tout ce qui se rapporte à leur sûreté pour l'avenir; enfin d'arriver autant que possible à la certitude qu'il ne s'agit point là d'une mer intermittente qui tantôt se dessèche et laisse à découvert pendant des siècles une partie de son bassin, tantôt se remplit de nouveau et regagne insensiblement ses premiers bords. En somme, Monsieur, de quelque manière que l'on envisage cette question, elle est grande : elle n'intéresse pas seulement l'Empire russe, elle va, j'ose le dire, au genre humain. Eh bien, jusqu'ici on en était resté sur ce sujet aux à peu près. On savait à n'en pas douter qu'Astrakan est au-dessous du niveau de la mer Noire, mais on ne savait pas au juste de combien. On savait de

même que les contrées qui entourent la mer Caspienne sont dans un cas pareil, mais on ignorait jusqu'à quelle distance de cette mer : en un mot le fait de la dépression était connu, mais ses limites exactes ne l'étaient pas. Ce n'était pas que plusieurs tentatives n'eussent déjà été faites pour décider ce point, mais aucune ne l'avait été avec le temps et les moyens d'observations nécessaires ; la plupart se trouvaient en contradiction les unes avec les autres; bref, le problème était encore à résoudre en 1836.

C'est cette année là, Monsieur, que l'Académie fit ses premières propositions au gouvernement pour le nivellement géométrique de la contrée qui sépare la mer Noire de la mer Caspienne. Le projet fut agréé à l'instant même. Trois astronomes munis des instruments et des instructions nécessaires ouvrirent dès la fin de l'année la ligne de leurs opérations à travers cette contrée sauvage, et l'année suivante a vu s'achever leur important travail. Leur nivellement trigonométrique, vu l'étendue du terrain nivelé, doit certainement prendre place parmi les plus grandes opérations de ce genre qui aient jamais été faites. Il en est résulté que le niveau de la mer Caspienne est situé à 14 1/2 sagènes, environ 96 pieds, au-dessous du niveau de la mer Noire.

Une circonstance très-remarquable et très-significative distingue les points dont le niveau est le même que celui de la mer Noire, c'est qu'on y aperçoit tous les traits qui caractérisent un ancien rivage de la mer : donc autrefois la mer Caspienne s'est éten-

due jusque-là, et cela s'accorde avec les témoignages des géographes de l'antiquité qui donnaient à cette mer une grandeur bien supérieure à celle que nous lui voyons aujourd'hui. Enfin les astronomes ont trouvé près de la mer des villages situés aujourd'hui à deux et trois werstes de ses bords et dans lesquels le souvenir du temps où l'eau baignait les maisons est encore parfaitement conservé. Il semble que ce phénomène, au premier abord si étrange, de l'abaissement au-dessous de l'Océan de la Tartarie et du gouvernement d'Astrakan, soit exactement ce qui se passerait si les fleuves qui se jettent dans la Méditerranée diminuant de volume, et en même temps le détroit de Gibraltar s'obstruant, l'évaporation venait à enlever à cette mer intérieure plus d'eau que les fleuves ne lui en apportent. En effet, dès ce moment son niveau baisserait, son ancien littoral reculerait dans l'intérieur des terres, de nouvelles contrées, aujourd'hui submergées, prendraient place sur ses bords, et nous aurions la répétition de ce qui se produit actuellement dans la mer Caspienne et dans les contrées d'alentour.

Je dois presque m'excuser, Monsieur, d'avoir eu peu de mesure sur ce sujet et de m'être laissé aller à en discourir avec si peu de discrétion; mais il m'a paru renfermer en lui-même tant d'intérêt et de nouveauté que j'ai pensé que tout le monde serait en cela de mon avis, et que l'on ne manquerait pas de savoir à l'Académie Impériale quelque gré d'y avoir jeté enfin des clartés définitives.

Maintenant, je passe du midi de l'Empire dans ses extrémités du nord.

Je vous ai déjà touché dans une autre lettre, si je ne me trompe, quelques mots des travaux ordonnés par l'Académie pour l'exploration scientifique de la Nouvelle-Zemble; j'achèverai ici ce sujet. Depuis quelques années, le mouvement des sciences et particulièrement celui de la botanique et de la zoologie les a entraînées à s'occuper spécialement de l'étude de la nature dans ces régions du Nord où elle semble au premier instant du réveil hors de cette léthargie profonde dans laquelle elle repose sous le pôle. La France s'y est généreusement associée pour sa part. Vous avez tenu constamment vos lecteurs, Monsieur, au courant des nouvelles de l'expédition que deux années de suite nous avons envoyée dans les mers arctiques, et qui, je crois, se prépare à y retourner de nouveau. Deux autres vaisseaux armés également par la France sont allés affronter pour le service désintéressé de la science les glaces de l'autre pôle, et attendent peut-être le moment de s'y hasarder encore. Les Anglais, dans leurs tentatives pour trouver dans le nord de l'Amérique une route de commerce vers la Chine, ont également avancé beaucoup nos connaissances sur ces régions; mais c'est à la Russie, puissance septentrionale par excellence, que cette tâche semble particulièrement dévolue : elle a beaucoup à faire pour la remplir, et il suffit pour s'en convaincre de considérer la vaste étendue qui s'étend entre le Kamtchatka et la Lapo-

nie, et de songer qu'il n'est pas besoin de remonter bien loin pour trouver le temps où les naturalistes connaissaient mieux la *Flore* du Labrador ou du Groënland que celle même de Saint-Pétersbourg. Il faut donc se réjouir de voir que le gouvernement russe se soit décidé à faire les premiers pas dans cette carrière : on sait qu'il n'entreprend rien à la légère et ne se décourage pas aisément dans les entreprises une fois commencées. Vous me pardonnerez, Monsieur, de ne point entrer dans les détails de l'expédition dans la Nouvelle-Zemble qui, étant trop exclusivement scientifiques, n'auraient peut-être point assez d'intérêt pour l'universalité de vos lecteurs. Je mentionnerai seulement en particulier un fait important, c'est qu'on a trouvé à la Nouvelle-Zemble en plusieurs endroits tous les indices auxquels on reconnaît l'existence des mines de houille. Si les espérances que cette découverte fait légitimement concevoir se réalisaient, il serait permis d'augurer que le sort de cette vaste contrée, aujourd'hui presque inhabitée, pourrait recevoir un jour une amélioration remarquable. Pour caractériser les services rendus à la science par cette expédition, au sujet d'un pays qui était jusqu'à présent presque inconnu, je me bornerai à citer les paroles suivantes du rapport de M. l'académicien de Baër, directeur de l'expédition :

« Quand tous les matériaux de l'expédition, dit-il, » auront été travaillés, la *Faune* et la *Flore* de *Novaia-Zemlia* seront mieux connues que celles d'au» cune contrée située dans une si haute latitude, si

» l'on en excepte toutefois le Groënland occidental, » qui, d'une part, plus favorisé par le climat, est » aussi plus riche, et qui, de l'autre, a été visité » plusieurs années de suite par des naturalistes dis- » tingués, et où depuis un siècle des Européens qui » l'habitent offrent de plus grandes ressources pour » l'exploration. »

Pendant que M. de Baër et ses savans compagnons étudiaient cette grande île, M. le professeur Nordmann explorait les pays situés sur la côte orientale de la mer Noire, pays de plus difficile accès et aussi inconnus jusqu'à présent sous le rapport de l'histoire naturelle que la Nouvelle-Zemble. Sans entrer dans l'historique de ce voyage dans lequel les difficultés du climat et le caractère hostile des habitans ont exigé de M. Nordmann tant de persévérance et de courage, je me bornerai à vous dire que ces observations complètent dignement celles qui ont rendu célèbre le nom de Pallas. L'Abasie, la côte depuis Redout-Kalé jusqu'à la frontière turque, la province de Gouriel, les environs de Trébisonde, la Mingrelie, les vallées de l'Imérétie ne sont plus des régions étrangères à la science. Le voyage de M. Nordmann s'accorde comme vous le voyez, Monsieur, d'une manière remarquable avec l'expédition dont vous avez plus d'une fois entretenu vos lecteurs, et que M. Anatole de Demidoff, à peu près dans le même temps, dirigeait en Crimée et sur les bords du Don à ses propres frais et sans autres secours que les applaudissemens de l'Académie Impériale. Je ne pour-

rais sans doute me dispenser d'insister ici sur ces travaux, si je ne me rappelais que le sujet de cette lettre est de marquer simplement ce qui s'est produit en fait de voyage par l'influence directe de l'Académie, et que le voyage de M. Demidoff, d'après les circonstances qui lui sont propres, ne saurait entrer dans cette catégorie.

Voilà bien de l'histoire naturelle, Monsieur, et quoique je n'aie pas à me reprocher, ce me semble, d'avoir trop long-temps pesé sur les détails que ce sujet amenait en foule autour de moi, il me tardait cependant d'en sortir pour arriver à une expédition qui, j'en conviens, a pour moi, et aura sans doute aussi pour tous ceux de vos lecteurs qui ne sont point naturalistes, un intérêt plus vif qu'aucune de celles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir. Je veux parler de l'expédition de M. l'académicien Sjogren dans le Caucase. Vous vous rappelez, Monsieur, tout ce que l'on doit à feu le savant M. Klaproth pour la connaissance des populations qui habitent ces montagnes ; combien il affectionnait leur étude ; en quel honneur il était parvenu à la mettre dans l'estime du monde lettré ; enfin toutes les lumières aussi importantes qu'inattendues qu'il en avait su faire jaillir sur l'histoire ancienne, en montrant par l'analyse des langues, des mœurs, même des configurations physiques, que presque toutes les révolutions de l'antiquité, depuis la grande conquête de Sésostris, qui sont venues toucher au Caucase, y ont laissé des témoins de leur passage,

restés comme d'inébranlables monumens dans la sauvage profondeur de ses vallées. De toutes ces peuplades qui sont encore, grâce à leur établissement dans ces solitudes écartées, ce qu'elles étaient au temps où les écrivains de la Grèce les connurent, une des plus intéressantes, de l'aveu à peu près unanime des personnes qui s'occupent des histoires anciennes, est celle des *Ossethis* ou *Ostsi* que l'on doit regarder comme un reste des *Sarmates-Mèdes* des Anciens, et de ces *Alains* du moyen-âge, que la conquête barbare n'a guère rendus moins célèbres que les Huns et les Vandales. M. Klaproth n'avait pas manqué d'indiquer toute la valeur qu'il attribuait aux recherches dont la langue ossethi serait tôt ou tard le sujet. Il n'en est effectivement aucune parmi celles du Caucase dont les affinités avec les principaux idiomes de l'Europe et de l'Asie soient mieux marquées et qui puisse ainsi contribuer davantage à éclairer la grande question de l'origine des populations européennes; mais jusqu'ici malheureusement cette précieuse connaissance était à l'état de ce que l'on nomme dans les écoles un *desideratum*, c'est-à-dire qu'après en avoir pressenti tout l'intérêt il restait à en faire l'acquisition, c'est à quoi s'est principalement consacré M. Sjogren; mais une langue, une grammaire, la détermination approfondie d'une population originale, ne se ramassent point chemin faisant comme un échantillon d'histoire naturelle, il y faut de longues et sérieuses études; et quand on les doit accomplir dans un pays dur et inhospitalier,

inhospitalem Caucasum, disait Horace, on ne peut se dispenser d'en avoir d'autant plus de reconnaissance pour leur auteur. M. Sjogren ne s'est pas borné à la langue ossethi et à ses différens dialectes, le Tagaour, le Digorien et l'Ossethi méridional; se trouvant sur les lieux, il s'est appliqué en même temps au perfectionnement de la linguistique en ce qui concerne le Géorgien et le Circassien, et a même, à ce que j'ai appris, rassemblé les élémens d'une grammaire circassienne qui serait assurément en ce moment d'une grande utilité pour la Russie, vu ses relations avec les peuples qui parlent cette langue.

Afin d'achever, Monsieur, d'esquisser par un dernier trait l'idée que j'avais en vue dans cette lettre, je comptais la terminer en vous entretenant avec détail des récompenses publiques dont l'Académie impériale est dispensatrice, et en particulier de la distribution des prix Démidoff pour le concours de cette même année qui a été véritablement fort brillant; mais je m'aperçois, à l'étendue de ma correspondance, qu'il est temps de la clore, je me contenterai de vous dire succinctement que les trois grands prix de 5,000 roubles de cette belle fondation ont été accordés à M. l'amiral Krusenstern pour ses travaux hydrographiques dans la mer du sud, à M. Argelander pour son catalogue des étoiles fixes douées d'un mouvement propre, et à M. le colonel Ouchakoff pour son Histoire des guerres de Perse et de Turquie en 1828 et 1829. Huit autres ouvrages ont mérité les prix d'encouragement de 2,500 roubles chacun.

Je me hâte de conclure en exprimant le regret de n'avoir sans doute que bien imparfaitement réussi à vous communiquer une juste opinion du rôle qui appartient à l'Académie Impériale de Saint-Pétersbourg dans le mouvement général de l'esprit humain, vous y suppléerez sans peine, Monsieur, par vos propres réflexions.

Agréez, etc.

N. T.

VIII.



VIII.

DE LA FORME GOUVERNEMENTALE DE L'EMPIRE DE RUSSIE. — POUVOIR IMPÉRIAL.

Paris, le 23 avril 1839.

Quelques personnes qui ont bien voulu accueillir avec intérêt les lettres que j'ai eu précédemment l'honneur de vous écrire m'ont fait observer avec une certaine apparence de vérité que parmi tant de sujets intéressans tirés de l'étude de la Russie il n'en est aucun plus capable de captiver la curiosité et rectifier en même temps les idées touchant ce

vaste Empire que ce qui se rapporte à sa constitution politique et à son système d'administration si complètement ignorés en Europe. Peut-être ma longue résidence à Saint-Pétersbourg, les relations nombreuses que j'ai eu l'avantage d'y entretenir avec les personnes le plus distinguées de l'État, et l'honorable bienveillance dont j'ai été l'objet, j'ajouterai même ce zèle en quelque sorte instinctif qui porte les Français chez quelque peuple qu'ils se trouvent à diriger immédiatement leur esprit vers la politique et à s'informer de tout ce qui est de son ressort, peut être ces diverses raisons me fourniraient-elles des titres suffisans pour oser vous entretenir, Monsieur, de matières de cette importance; mais je sens en même temps combien il est difficile de le faire d'une manière convenable dans une correspondance familière comme celle que vous me permettez d'entretenir avec vous, et surtout d'une manière assez agréable pour satisfaire des lecteurs que vous avez rendus difficiles: je me rassure toutefois par l'espérance que les enseignemens du sujet compenseront pour vos lecteurs son peu de charme littéraire; ainsi donc, Monsieur, comptant sur votre indulgence et sur celle des lecteurs de votre journal j'aborde la première question que je me propose de traiter, la forme du pouvoir central.

La personne de l'Empereur, vous le savez, Monsieur, est le pivot fondamental de tout l'Empire; tous les pouvoirs sont concentrés dans le sien et il n'y a d'autre force que sa volonté; son titre de *Samo-*

derjetz, que nous traduisons par *Autocrate*, n'est lui-même que la traduction littérale en russe du titre *Auto-cratôr* (qui commande par lui-même), dont faisaient usage les empereurs grecs. Si les empereurs sont les représentans de la nation russe, ce sont du moins des représentans qui ne se considèrent que comme les élus de Dieu. C'est à ce pouvoir suprême qu'ils ont coutume, fidèles au principe essentiel de leur couronne, de référer tous leurs actes. Ce caractère, profondément religieux, dispose d'autant plus l'esprit du peuple à une obéissance respectueuse et pour ainsi dire de conscience. Le peuple sent d'ailleurs, par un instinct bien naturel, que dans la personne de l'Empereur, ce principe unique de souveraineté, repose radicalement le principe de sa nationalité et par conséquent de sa puissance et de sa conservation : c'est ce qui explique le crédit moral dont jouit en Russie le nom de l'Empereur. L'Empereur ! voilà pour le peuple russe le symbole vivant de la patrie ; et je vous assure, Monsieur, pour en avoir été plus d'une fois le témoin, que l'enthousiasme qu'excite le monarque, soit dans les rangs de l'armée, soit dans les masses des populations accumulées sur son passage, loin d'être, comme voudraient le persuader des déclamateurs qui jugent les choses sans les voir et sans en entendre le sens, loin d'être un stupide enivrement d'esclaves prosternés devant une idole, est le fanatisme national et patriotique d'un peuple se personnifiant pour ainsi dire dans son chef.

Je ne pense pas qu'il y ait une seule personne qui, ayant étudié un peu à fond la Russie, ne convienne que l'Empereur supprimé, la Russie se décompose à l'instant même comme un cadavre qui, privé de l'essence de vie qui faisait son unité et sa force, tombe en lambeaux et se dissout. L'Empereur résume en lui les lents et persévérans progrès qui, depuis Ivan Vassiliévitch, ont peu à peu rapproché les unes des autres, sous une même administration et dans une même société, les nations précédemment dispersées sous tant de dominations différentes. Sans cette couronne, qui les enferme tous dans son cercle, séparés les uns des autres, retombés pour ainsi dire dans le même état politique que les anciennes tribus de la Scythie, incapables d'aucun effort d'ensemble, les Russes savent bien qu'ils ne compteraient pas en Europe comme ils y comptent aujourd'hui. D'ailleurs il serait absurde en politique de juger les formes gouvernementales d'une manière absolue, et sans faire attention ni au génie particulier des peuples, ni à leur état social, ni à leur civilisation, ni à l'état de l'instruction et de l'industrie, ni à la nature de leur pays et à la facilité des communications; c'est pourtant, Monsieur, vous en conviendrez, ce que font trop souvent ceux qui ont coutume de trancher en politique sans vouloir distraire leurs idées de leur propre temps et de leur propre pays pour les transporter ailleurs.

Aussi est-il bien évident que c'est le peuple russe lui-même qui a peu à peu agrandi l'autorité de son

empereur; et, loin d'avoir travaillé par là à faire lui-même sa servitude, il a travaillé à son émancipation de la seule manière véritablement profitable qu'il pût employer. Les intérêts de la nation et ceux de la dynastie se sont trouvés dans un merveilleux accord, et se sont consolidés en même temps en prenant appui les uns sur les autres; au surplus, j'ai peut-être tort d'insister si longuement sur ce phénomène quand il me suffit de rappeler les propres souvenirs de notre histoire et de comparer, sauf réserve des différences, ce développement politique de la Russie au développement politique de la France pour lequel l'agrandissement continu des pouvoirs de la Couronne a tant fait. Chaque pas de Philippe-Auguste, de François Ier, du cardinal de Richelieu, de Louis XIV dans la voie de l'autorité monarchique a été un pas vers l'unité et le bien-être de la nation française, divisée par la féodalité en élémens souffrants et mal cimentés. Il en a été de même de ce que les esprits superficiels pourraient nommer les empiétemens d'Ivan, de Michel Romanoff, de Pierre-le Grand et de presque tous les illustres souverains qui lui ont succédé. Il n'y a point à discuter si les boyards en appelant au trône en 1613 la famille de Romanoff avaient entendu qu'elle s'éleverait jusqu'à l'autorité sans borne et sans partage dont elle jouit aujourd'hui : il faut voir si une autre puissance bien autrement essentielle que celle des boyards, la nécessité politique, ce destin souverain des Empires, n'a pas forcé cette dynastie à s'élever continuellement comme

elle l'a fait. Autrefois, Monsieur, les oukases commençaient par la formule : *Boïari prigovorili i Tsar prikasal* : « les boyards ont été d'avis et le Tsar a ordonné. » L'Empereur aujourd'hui avant de prendre une mesure n'a plus à s'enquérir de l'avis des boyards, il considère seulement où est l'intérêt de la nation, et sans qu'aucune puissance se vienne joindre à la sienne il ordonne : il ordonne sans contrôle et il est obéi sans résistance, parce que c'est de la nation aussi qu'il tire sa force.

On peut donc dire d'une manière générale que la Russie n'a d'autre loi fondamentale que celle qui règle la succession au trône : c'est celle qui est jurée à l'avènement. Dans la constitution de cet empire, la personne du souverain une fois déterminée, tout le reste l'est. L'histoire des anciens règnes nous montre que les principes ont long temps varié à cet égard, ou pour mieux dire qu'il n'y avait point de principe fixe. L'héritier de la couronne était tantôt le frère, tantôt un descendant désigné par testament du prince régnant. Le plus souvent le père transmettait la couronne à l'aîné de ses fils; mais c'était un acte libre de sa volonté que ne prescrivait aucune loi supérieure. Aussi la liste des souverains de Russie atteste-t-elle une foule d'anomalies à l'ordre de la succession directe. Il est aussi facile de dévoiler par le raisonnement que par les témoignages de l'histoire tous les abus, toutes les causes de trouble et de dissension qui ne pouvaient manquer de naître d'une pareille latitude laissée à l'arbitraire du souverain.

Aussi, au commencement du dix-septième siècle, y fut-il mis un terme par l'acte qui appela les Romanoff au trône. L'hérédité par ordre de primogéniture fut érigée en principe. Pierre-le-Grand, en 1722, trois ans avant sa mort, rendit un oukase par lequel il créait au profit du souverain la faculté de choisir à son gré son successeur, soit parmi les princes du sang, soit même hors de la famille impériale; mais le Tsar, sentant qu'il devait ici se fonder sur quelque chose de plus fort même que sa volonté, fit composer et répandre un livre apologétique pour la circonstance. Dans ce curieux travail, l'ami de Pierre Ier, l'archevêque Théophane Prokopovitch, avait recueilli tous les précédens qui, dans toutes les monarchies du monde, pouvaient s'adapter à la question soulevée par la politique prévoyante du Tsar; et en effet les inquiétudes que lui avait données son fils, par lequel il avait vu la durée de ses plans pour l'avenir de l'Empire si sérieusement menacée, avaient sans doute agi dans cette circonstance sur ce génie si profondément réfléchi et l'avaient empêché de mesurer à sa juste valeur toute la portée de l'élément de désordres qui tendaient à se glisser de nouveau dans l'État par cette ouverture. C'est à l'empereur Paul que l'on doit le règlement qui a rétabli l'ordre et assuré la tranquillité de l'avenir sur ce point fondamental. Cet oukase célèbre, qui rapporte celui de Pierre-le-Grand et se réfère à l'acte de 1613, confirmé par deux oukases de l'Empereur Alexandre, l'un de 1807, l'autre de 1820, enfin par un oukase

de 1826 de l'empereur Nicolas, peut être aujourd'hui considéré comme un règlement invariable, tant par l'autorité de traditions aussi respectables que par la conviction unanime de son utilité et de sa convenance.

La couronne est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Ce n'est que dans le cas de complète extinction de la branche masculine que les femmes sont appelées au trône. La couronne ainsi introduite dans la branche féminine y suit les mêmes lois que dans la branche masculine. Une disposition supplémentaire contenue dans l'oukase de 1820 établit que les enfans nés d'un mariage que l'Empereur n'a point autorisé ou reconnu ne peuvent prétendre à la couronne, ce qui revient à dire que le mariage des princes du sang, lorsqu'il n'est pas autorisé et reconnu par l'Empereur, n'a aucune validité dans le droit public de l'Empire; principe dont on ne saurait contester la justice si l'on a égard à l'importance politique de premier ordre que les alliances matrimoniales acquièrent dans les monarchies. Il est parfaitement logique que tout ce qui doit influer d'une manière capitale sur le développement des rameaux de la dynastie soit absolument dépendant de la volonté de l'Empereur régnant, qui représente seul toute cette dynastie.

Après cette loi qui est la plus essentielle, on peut encore considérer comme lois fondamentales de l'État l'oukase de 1476, d'Ivan III, portant que l'Empire est un et indivisible, et que rien ne peut en être

aliéné; l'oukase de Michel Romanoff, confirmé par un autre oukase de Catherine Ire, portant pour condition de succession au trône la profession du culte grec orthodoxe. Enfin, la loi promulguée par l'Empereur Paul, qui stipule que le souverain appelé à gouverner la Russie ne peut régner qu'en Russie, et qu'il doit abdiquer toute couronne étrangère sous peine de voir passer ses droits sur la tête de son successeur légal. Ces divers oukases ne sont, comme vous le voyez, Monsieur, que des modifications additionnelles à celui que j'ai mis en première ligne et qui forme en effet, au milieu de toutes les lois politiques de la Russie, un monument à part. Je ne sais si, outre cette loi, il y en a aucune autre en Russie qui mérite le nom de fondamentale; peut-être le doit-on également aux deux lois de l'Impératrice Catherine II : l'une sur les droits de la noblesse, l'autre sur les priviléges des villes; mais, en tout cas, n'est-il pas contestable que ces deux-ci découlent naturellement de la première.

Je me contente pour cette fois, Monsieur, d'avoir ainsi indiqué les principes du pouvoir impérial. Je devais commencer mon étude par le sommet et le montrer seul. Dans ma prochaine lettre j'aurai l'honneur de vous entretenir des conseils sur lesquels le pouvoir impérial prend immédiatement son appui, et qui sont : le Conseil de l'Empire, le Sénat et le Saint-Synode. Je m'occuperai ensuite des ministères et de l'administration des provinces.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

IX.



IX.

DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DE L'EMPIRE DE RUSSIE. LE CONSEIL DE L'EMPIRE, LE SÉNAT, LE SAINT-SYNODE.

J'ai à vous entretenir aujourd'hui des trois appuis essentiels de la Personne Impériale : le Conseil de l'Empire, correspondant au pouvoir législatif; le Saint-Synode, correspondant au pouvoir ecclésiastique; le Sénat, correspondant principalement au pouvoir judiciaire. Le collége des ministres doit être évidemment considéré comme subordonné à ces trois au-

tres colléges puisqu'il ne représente que la puissance exécutive.

Le *Conseil de l'Empire* tel qu'il existe aujourd'hui ne date que de 1810; il a même reçu depuis lors plusieurs modifications importantes. Sans entrer dans son histoire je me contenterai, Monsieur, d'un exposé rapide de son état actuel, il se divise en cinq départemens : 1° des lois, 2° de l'armée, 3° des affaires civiles et ecclésiastiques, 4° de l'économie politique, 5° des affaires de la Pologne. Les affaires qui rentrent particulièrement dans ses attributions sont : la discussion et la rédaction des nouvelles lois, des ordonnances, de toutes les modifications dans la législation existante ainsi que l'interprétation du texte de la loi quand les tribunaux en méconnaissent le sens, et en général tous les réglemens nécessaires pour la bonne et prompte exécution des lois; l'établissement du budget des recettes et des dépenses ainsi que l'initiative de toutes les mesures nouvelles dans l'administration des finances; les déclarations de guerre, les traités de paix et d'alliance, en un mot toutes les affaires diplomatiques sur lesquelles il plaît à l'Empereur d'avoir l'avis de son conseil; la révision des comptes-rendus annuels des ministres; le jugement définitif des procès qui n'ont pu être terminés par le Sénat; le maniement des questions relatives aux expropriations forcées pour cause d'utilité publique; la poursuite des procès qui peuvent faire perdre à l'État des revenus ou des terres; enfin les mesures à prendre dans les cas extraordinaires,

et généralement toutes les affaires dont il convient à l'Empereur de l'investir.

Chaque département a un président et au moins trois membres choisis parmi les premiers dignitaires de l'Empire; les ministres en sont membres de droit, mais ne peuvent dans aucun cas y avoir la présidence. Les affaires parviennent au conseil par leur voie ainsi que par des ordonnances impériales. Sans cette investiture explicite il lui est interdit de prendre l'initiative d'aucune délibération. Le secrétaire de l'Empire (*gossoudarstvenny secretar*) est chargé de la direction générale des travaux du conseil, et des secrétaires d'État (*statt secretari*) sont chargés de la direction particulière des travaux de chaque département. Le président conduit la discussion, et l'on vote à la majorité, chacun motivant son avis. Les membres de la minorité ont le droit de faire insérer leurs avis dans le procès-verbal, et il arrive quelquefois que l'Empereur qui n'est nullement engagé par les décisions du conseil adopte l'opinion de la minorité. C'est le secrétaire de l'Empire qui sert d'intermédiaire entre le conseil et l'Empereur. Pour la discussion des affaires qui intéressent tous les départemens il y a réunion générale du conseil; mais, hors de là, chaque département discute séparément. Pendant les voyages de l'Empereur, un oukase spécial détermine les limites dans lesquelles est comprise la portion du pouvoir législatif dont le conseil demeure dépositaire. Je ne saurais terminer cette courte analyse, Monsieur, sans rappeler au

moins par un mot le souvenir du dernier président du département des lois, M. le comte Speransky, dont la Russie pleure encore en ce moment la perte récente. C'est à lui que la Russie doit son plus beau monument de droit, le Code général des lois russes (*svod zakonoff*), travail systématique qui manque à la plupart des États de l'Europe à demi perdus au milieu du dédale inextricable de leur législation.

Vous savez, Monsieur, que c'est à Pierre-le-Grand que la Russie doit la concentration définitive du pouvoir spirituel en même temps que du temporel dans la Personne du Souverain. Tant que la Russie avait été partagée en dominations politiques différentes, souvent divisées d'intérêts, en lutte sourde ou ouverte, les patriarches avaient eu un grand rôle, celui de représenter l'unité du peuple russe par l'unité de la religion, et par conséquent une grande autorité et un grand crédit; mais quand toute la communion russe s'est trouvée réunie en un même Empire, le pouvoir des patriarches a dû naturellement venir se confondre avec celui de l'Empereur : il n'y avait plus lieu à division des deux pouvoirs entre deux personnes. Indépendamment de tous les obstacles que les patriarches n'auraient été que trop disposés à opposer aux réformes de toute espèce que le pouvoir impérial, enfin parvenu à son *maximum* de développement, se déterminait à introduire en Russie, obstacles qu'il était si simple de dissiper par l'anéantissement de la dignité patriarcale, il est certain qu'il y avait une raison pro-



fonde, au sein même des choses, à cette absorption du patriarcat par le pouvoir impérial; c'est ce que sentit Pierre-le-Grand quand, en 1702, après la mort du dernier patriarche Adrien, il déclara aux évêques assemblés pour l'élection, qu'il entendait que cette élection portât sur sa personne, l'Empereur étant le patriarche né de l'Église russe; dès lors l'Empereur est devenu le chef suprême de l'Église. Sans toucher aux fondemens de la religion qui sont les mêmes que ceux de la religion grecque dont l'Église gréco-russe, à cause de sa puissance, est le véritable représentant dans les temps modernes, l'Empereur est investi du droit de faire tous les règlemens nécessaires à la discipline de l'Église et de nommer ses dignitaires. Je ne vous entretiens pas, Monsieur, des dogmes particuliers de l'Église russe, cela m'entraînerait trop loin de mon sujet. Je n'entre pas non plus dans le détail de son droit qui est contenu dans le *Nomocanon*, titre respectable dont le principe remonte au dixième siècle, au règne de Vladimir, j'arrive sans détour au Saint-Synode qui est le conseil sur lequel l'Empereur prend appui pour l'administration des affaires ecclésiastiques.

L'institution du Saint-Synode date de 1721 : il avait d'abord été établi à Moscou; mais Pierre-le Grand ne tarda pas à le transférer, comme tout le reste de son administration, loin de cet ancien centre dans la nouvelle capitale. Ce conseil est composé de plusieurs archevêques sous la présidence d'un métropolitain. Des archevêques quittent à tour de rôle

leurs provinces pour y venir siéger; il en est de même des métropolitains. Les affaires de la chancellerie ecclésiastique sont dirigées par un procureur impérial; et il arrive souvent, ce qui vous paraîtra peut-être assez singulier, Monsieur, que cette charge si intimement liée à l'Église est confiée par l'Empereur à un officier militaire; c'est ce qu'avait fait dès l'origine Pierre-le-Grand, et c'est ce qui a lieu encore aujourd'hui, le procureur actuel près du Saint-Synode étant le général comte Protassoff, aide-de-camp de S. M. l'Empereur. Je dirais volontiers, si vous me permettiez cette plaisanterie, Monsieur, que c'est une manière de tenir en bride l'esprit clérical toujours un peu disposé à l'emportement quand il est abandonné à lui-même; du reste, aucun acte du Synode n'est valable qu'après avoir reçu l'approbation de l'Empereur.

Dans chaque gouvernement il y a un consistoire placé sous l'inspiration du Saint-Synode et chargé de le remplacer pour lès affaires locales. Ce sont ces consistoires qui président aux registres de l'État civil, qui surveillent l'exercice du culte, la police des églises, la conduite des membres du clergé, enfin qui jugent les affaires ecclésiastiques; ce sont, pour ainsi dire, autant de vicariats du Saint-Synode.

La dîme a formé pendant long-temps le revenu essentiel du clergé russe; il avait fini, comme dans tous les autres pays de l'Europe, par devenir le possesseur de biens-fonds considérables qui lui assuraient dans l'État une existence totalement indépen-

dante; mais une conséquence naturelle de l'abolition du patriarcat était la réunion de tous ces biens au domaine public. Du moment que l'Église ne constituait plus un corps dans l'État, mais une des dépendances de l'État, ses membres, comme tous les autres fonctionnaires, devaient tirer de l'État lui-même leur subsistance. L'administration des biens de l'Église demeura cependant confiée au Saint-Synode comme elle l'avait été antérieurement aux patriarches jusqu'au règne de Pierre III qui par un oukase de 1762 déclara ces biens propriété de l'État. Un oukase de Catherine II, de 1764, a régularisé cet ordre de choses en assurant un revenu fixe aux membres du clergé pris sur le revenu général de l'État. Malgré cela je dois vous dire, Monsieur, que le clergé continue encore à posséder une étendue assez considérable de biens-fonds attachés soit aux couvens, soit aux presbytères ; mais ces biens, desquels ne dépendent d'ailleurs aucuns paysans, ne sont point possédés par la société ecclésiastique générale et forment autant de dépendances particulières.

Le *Sénat* est ordinairement considéré comme le premier corps de l'Empire : il l'a été en effet pendant long-temps, et je ne disconviens pas que les lois du cérémonial ne paraissent lui conserver aujourd'hui encore la prééminence; mais en considérant les choses à fond et non point dans leur apparence nominale il me semble que l'on ne peut guère refuser de reconnaître que le conseil de l'Empire, par la grandeur et l'importance de ses attributions et, si je puis

ainsi dire, par l'intimité de son alliance avec la Personne Impériale, possède en réalité la première place parmi les pouvoirs subordonnés. L'institution du Sénat est de 1711. Dans l'origine il formait une sorte de représentant du pouvoir impérial dans toutes les branches. En cas d'absence de la personne de l'Empereur, le Sénat était chargé de le suppléer; il avait la haute main sur le pouvoir exécutif. L'Empereur le présidait et s'aidait de ses conseils; mais l'institution régulière du Conseil de l'Empire et des ministères lui a nécessairement enlevé une grande partie de ses attributions. On doit le considérer aujourd'hui comme un tribunal suprême politique et civil en même temps; c'est là du moins ce qu'il y a de plus précis et de plus positif dans ses attributions actuelles. Il est chargé en premier lieu de surveiller l'exécution des lois, et il a droit de demander compte de leur gestion à tous les fonctionnaires de l'État, même aux ministres; s'il y a lieu, il fait rapport à l'Empereur et le prévient par un avis (*doklad*) du tort causé par la négligence ou la malveillance de ses agens; dans le cas où un jugement est nécessaire, c'est lui qui, en qualité de haute cour politique, le prononce. Il surveille la perception de l'impôt et la dépense du revenu public, faisant ainsi les fonctions de Cour des comptes. Il nomme à un grand nombre d'emplois, avise à toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité et la prospérité publiques, et ses oukases ont force de loi tant qu'ils ne sont pas révoqués par ceux de l'Empereur. Ce droit lé-

gislatif étonne d'abord par sa grandeur, mais en y réfléchissant on reconnaît bien qu'il y a là plus d'apparence que de fond, puisque le Sénat n'est législateur que par délégation spéciale; d'ailleurs aucun de ses actes n'est valable s'il n'est revêtu de la signature du procureur impérial; enfin il juge en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles, et ce rôle de haute Cour de justice est dans la réalité son rôle principal : il est ainsi le pivot de tout le pouvoir judiciaire en Russie, et assure, en contrôlant les arrêts qui lui sont déférés, en les rejetant ou les sanctionnant, la rectitude de la justice.

Les sénateurs sont à la nomination de l'Empereur. Ils sont choisis parmi les fonctionnaires des trois premières classes tant civiles que militaires. Les ministres et les gouverneurs-généraux des provinces sont toujours sénateurs tant qu'ils sont en fonctions. Le président de droit est l'Empereur, mais il se fait représenter dans les assemblées générales par son ministre de la justice.

Le Sénat, depuis son établissement, a souvent varié dans son institution; il se partage aujourd'hui en neuf départemens, dont six siégent à Saint-Pétersbourg et trois à Moscou. Chaque département a son genre d'affaires et les traite à part sauf les cas extraordinaires. Je pense, Monsieur, que vous énoncer simplement le ressort de chacun de ces départemens sera le meilleur moyen de mettre le dernier trait à l'idée que je voulais vous donner du Sénat. Le premier département du Sénat est le seul qui

s'occupe d'autre chose que des affaires judiciaires; c'est à lui qu'il faut rapporter tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire tout-à-l'heure, Monsieur, au sujet des autres attributions du Sénat : il a toutes les affaires administratives, la promulgation des oukases, la nomination des juges dans les tribunaux ordinaires, etc. Le second département surveille les jugemens civils dans les gouvernemens de Novgorod, de Tver, de Pskof, de Smolensk, d'Olonetz, d'Archangel, de Kostroma, de Jaroslaw, de Vologda et de Viatka; le troisième, les mêmes affaires pour les gouvernemens polonais, allemands, et ceux de la petite Russie; le quatrième, pour les gouvernemens de Pétersbourg, de Kasan, d'Orenbourg, de Perm, de Sibérie et de Géorgie; le cinquième et le sixième, les jugemens criminels, l'un pour les gouvernemens du Nord, l'autre pour ceux du Sud; le septième, les affaires civiles des gouvernemens de Moskou, d'Astrakan, de Vladimir, de Voronège, de Kalouga, de Tomsk, de Nijni, de Kharkoff et du Caucase; le huitième, celles des gouvernemens d'Orel, de Penza, de Rezan, de Savatoff, de Simbirsk, de Tamboff, de Toula et de la Nouvelle Russie; le neuvième, les affaires d'arpentage pour toute l'étendue du territoire de l'Empire.

Ces départemens sont donc autant de hautes cours de justice révisant tout ce dont il est fait appel, et donnant sanction au pouvoir judiciaire par la garantie qu'offrent naturellement des magistrats choisis par l'Empereur parmi les personnages de l'Empire

les plus réputés par leur probité, éprouvés par de longs services, placés au premier rang de l'État. Le Sénat se saisit des affaires sur le simple appel adressé par le plaignant; il envoie la requête au tribunal dont on se plaint, afin que ce tribunal puisse dresser son rapport qu'il expédie au Sénat avec toutes les pièces du procès. Un secrétaire examine l'affaire, résume les plaintes du condamné et les réponses du tribunal. Ce Mémoire est communiqué au plaignant qui fait ses observations et exige leur insertion, ne signant le Mémoire que lorsqu'il est content. Le Mémoire est alors distribué aux sénateurs, qui, après l'avoir examiné, se réunissent en tribunal sous la présidence d'un doyen et votent à la majorité des deux tiers des voix. Si l'affaire n'est point terminée dans le département auquel elle appartient, elle est portée au Sénat en assemblée générale; et enfin, si elle ne s'y termine point encore, elle va au Conseil de l'Empire qui la décide définitivement puisque c'est alors l'Empereur qui prononce. Le ministre de la justice a la haute police sur la personne des sénateurs et a droit de faire rapport sur leur conduite.

Comme je le disais en commençant vous voyez, Monsieur, que si le conseil d'Etat correspond au pouvoir législatif, le Synode au pouvoir ecclésiastique, le Sénat à son tour correspond essentiellement au pouvoir judiciaire. Si c'est la volonté de l'Empereur qui décide tout, éclairée par trois foyers aussi respectables, à la vigilance desquels aucune affaire, quelque petite qu'elle soit, ne saurait échapper, il

faut convenir qu'il y a au moins cette assurance qu'elle est toujours suffisamment instruite et qu'elle prononce en connaissance de cause. Après avoir exposé comment elle s'éclaire il me reste à dire comment elle agit et ce sera le sujet de ma prochaine lettre.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

X.



X.

DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DE L'EMPIRE DE RUSSIE. LES MINISTÈRES.

Paris, le 23 avril 1839.

J'aurai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, si vous voulez bien me le permettre, du pouvoir exécutif. Je ne crains pas de dire que c'est à la régularité de son organisation que l'Empire russe doit une grande partie de sa prospérité.

La constitution actuelle du ministère est due à l'Empereur Alexandre, auquel l'administration de la

Russie est encore redevable de tant d'autres perfectionnemens importans. On doit compter douze ministères dont trois cependant, celui des voies de communications, des postes et du contrôle n'ont que le titre d'administration générale bien qu'indépendans et soumis à des chefs siégeant au conseil et jouissant de tous les droits et priviléges de ministres. Chaque ministère se compose de trois parties essentielles : les départemens, le conseil du ministre, la chancellerie. Les départemens se subdivisent en autant de sections qu'il y a de sujets différens dans leur compétence, et les sections se subdivisent elles-mêmes en bureaux. Dans quelques ministères, outre les chefs qui président à ces diverses subdivisions, on trouve encore des ministres adjoints (*tovarichtchi*) et des vice-directeurs. Le conseil des ministres est formé par tous les directeurs et vice-directeurs sous la présidence du ministre ; les directeurs sont eux-mêmes aidés par un conseil analogue formé par tous les chefs de section. Enfin la chancellerie est chargée de faire marcher les affaires courantes, de rédiger les arrêtés du ministre, de communiquer ses ordres aux départemens. Les ministres et les directeurs sont nommés par l'Empereur, les autres employés par le ministre lui-même.

A la fin de l'année le ministre doit présenter à l'Empereur trois comptes-rendus : le premier, sur les sommes dépensées dans son ministère; le second, sur la marche des affaires qui y ont été traitées; le troisième, sur les améliorations qu'il juge nécessaire

d'introduire dans sa partie. Ces comptes-rendus, examinés d'abord par le conseil d'État, puis transmis par lui avec ses remarques à l'Empereur, sont ensuite livrés à la nation elle-même par la voie de la presse.

Les ministres, comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer, ne jouissent absolument d'aucun pouvoir législatif ou judiciaire; ils doivent se borner à faire exécuter fidèlement les lois et ordonnances, sauf à saisir le conseil d'État par un avis, quand se fait sentir dans leur administration le vice d'une loi ou d'une ordonnance. Le ministre est donc responsable en premier lieu quand il a modifié une loi existante ou pris une mesure qui nécessitait une nouvelle loi non encore publiée par l'Empereur; en second lieu, quand il a toléré des abus graves ou des faits capables de porter préjudice à la couronne. Cette responsabilité est provoquée par le Sénat, par les plaintes adressées par les particuliers à l'Empereur, par les rapports des autorités locales, par les inspections qui se font tous les ans dans les provinces, enfin par l'examen du compte-rendu des ministres. C'est le conseil d'État qui décide s'il y a lieu à mettre le ministre en jugement, et qui, dans ce cas, demande à l'Empereur autorisation de le faire. Vous vous souvenez peut-être, Monsieur, de l'accusation solennelle portée en 1831 contre M. Guégélinsky, directeur du comité des ministres, et de la sentence de dégradation prononcée contre lui. Il avait été convaincu d'avoir abusé de son pouvoir en

retenant arbitrairement des ordonnances de l'Empereur, et d'avoir même changé le texte de ses décisions.

Ces généralités me paraissent suffire, et je passe à l'examen particulier des divers ministères. Vous me pardonnerez, Monsieur, d'être très-bref à cet égard; car ce n'est qu'à cette condition que ma prétention de passer en revue dans une simple lettre douze ministères pourra être jugée tolérable.

Le premier ministère, sinon en importance politique, du moins en dignité, est le *ministère de la cour :* il a dans sa compétence tout ce qui se rapporte à la maison de l'Empereur. Ce ministère se compose du département des apanages, du cabinet de l'Empereur, chargé de percevoir les revenus appartenant à la Personne Impériale, les trésors de la cour; de celui de l'intendance de la direction du corps des pages, de celle de l'Académie des Beaux-Arts, de celle des théâtres. Ce ministère est confié à M. le prince Pierre Wolkonsky pour qui il a été créé, et n'a aucun réglement fixe. Tout s'y décide à mesure des besoins, soit par la volonté du ministre, soit, si le sujet en est digne, par celle de l'Empereur.

Le *ministère de la guerre* renferme neuf départemens qui ont respectivement pour objet : l'état-major, les inspections, l'artillerie, le génie, les commissariats, les vivres, les colonies militaires, le service médical, les procédures criminelles. Une grande partie des affaires qui touchent le personnel est sous la direction plus particulière de l'Empe-

reur avec lequel le chef de l'état-major entretient des relations spéciales.

Le *ministère des affaires étrangères* a cinq départemens : celui des relations extérieures, comprenant tous les rapports diplomatiques avec les ambassadeurs nationaux et étrangers; celui des relations intérieures, comprenant toutes les affaires que le ministère peut avoir en Russie; celui du cérémonial; celui des comptes; enfin le département asiatique embrassant toutes les affaires tant politiques que purement commerciales avec la Turquie, la Perse et la Chine. Ce département a été sous la direction de M. le sénateur Rodofinikine jusqu'à sa mort, et avait été fondé par lui; il l'a dirigé avec éclat pendant un quart de siècle, et l'avait élevé presqu'au rang d'un ministère. M. Rodofinikine veillait sur l'Orient avec cette même sagesse et cette même puissance d'attention que M. le comte de Nesselrode étendait sur l'Occident.

Le *ministère de la marine* se compose de neuf départemens : le département de l'inspection, s'occupant de la direction générale de la flotte, celui des ports, celui des travaux publics, celui des constructions navales, celui de l'artillerie navale, celui des vivres et munitions, celui des bois de construction, celui de l'intendance de la flotte de la Mer Noire, celui du service médical, celui de la procédure criminelle. L'administration de la marine, comme celle de la guerre, est particulièrement subordonnée à la volonté de l'Empereur en ce qui concerne la nomi-

nation aux grades supérieurs et la direction des mouvemens généraux de la flotte.

Le *ministère des finances* n'a que cinq départemens : certains départemens sont très chargés : celui des mines et salines comprend la monnaie, les usines de l'État, celles des particuliers, les gisemens de sel et de minerais, les salines proprement dites, le tribunal des mines; celui du commerce extérieur comprend le commerce proprement dit, les douanes, les procès relatifs au commerce, les comptes; celui des impôts comprend les impôts, la ferme et la fabrication des eaux-de-vie, le papier timbré, la comptabilité. Le département du trésor est chargé de la recette et de la dépense, et de la préparation du budget; enfin le département des manufactures et du commerce. C'est à ce département que se trouve adjoint le conseil des manufactures auquel sont confiés les intérêts de l'industrie russe et qui lui a déjà rendu de si éminens services. La Russie doit surtout beaucoup, à cet égard, au zèle soutenu et éclairé de M. le comte Cancrine, ministre actuel des finances. Non content de porter son attention sur ce qui se rattache directement à la prospérité matérielle du commerce, il a fort bien aperçu que l'éducation de la classe industrielle et commerçante était un des principes essentiels de la richesse publique; et les premières entreprises sur ce point capital et d'un si haut avenir ont déjà commencé à porter quelques fruits dans la classe moyenne.

Le *ministère de l'instruction publique* se compose

d'un seul département divisé en trois sections. La première est chargée de l'organisation et de la direction des écoles, de la publication des ouvrages d'éducation, et en général de tous les secours nécessaires à l'éducation; la seconde, des Universités et de leurs dépendances; la troisième, des Académies, des sociétés savantes, des bibliothèques, etc. On estime que, depuis cinq ans, le nombre des écoles publiques a à peu près doublé. Un grand nombre de jeunes professeurs sont annuellement expédiés en Allemagne aux frais de l'État pour s'y perfectionner avant de venir prendre place dans les chaires qui les attendent à leur retour en Russie, et le ministère a fait par cela une application inestimable des méthodes d'instruction adoptées en Allemagne et des principes scientifiques de ses Universités. Une des tendances du ministre actuel de l'instruction publique, M. Ouvaroff, m'a paru être d'augmenter beaucoup, dans le haut enseignement, l'étude des mathématiques et des langues orientales.

Le premier département du *ministère de l'intérieur* est celui de l'économie de l'État. Il embrasse dans autant de sections particulières l'approvisionnement général du pays, les établissemens de bienfaisance entretenus par l'État dans les provinces; l'administration des colonies étrangères; la comptabilité. Le second département est celui de la police exécutive renfermant l'administration provinciale proprement dite, la police y compris les prisons, enfin les prestations en nature. Le troisième a pour objet le ser-

vice médical de l'Empire ; ce dernier département comprend aussi les affaires ecclésiastiques, les religions dissidentes, le catholicisme, le protestantisme, le mahométisme, etc.

Le ministère de la justice est fort simple et se compose d'un seul département. On doit à l'ancien ministre, M. Dachkoff, de très-grandes améliorations, surtout en ce qui concerne l'abréviation des interminables délais de la procédure civile ; il a beaucoup fait aussi pour élever la magistrature russe.

Le ministère des domaines publics est de formation toute récente ; il n'a pas plus d'un an d'existence, et déjà cependant il a acquis en Russie une certaine importance. L'idée en est due à M. le général comte Kisseleff, si justement apprécié pour la haute capacité d'homme d'État qu'il a déployée en Valachie et en Moldavie. S'apercevant que l'administration des paysans de la Couronne, confondue jusqu'alors avec les autres branches de service du ministère des finances, réclamait par son importance une attention plus particulière, il a proposé de la détacher de ce ministère et d'en former un ministère spécial. Il est bien entendu que le chef de ce nouveau ministère était d'avance tout choisi. Depuis un an, grâce à l'activité de M. le général comte Kisseleff, non-seulement les bureaux se sont parfaitement organisés, mais plusieurs fondations utiles ont été faites dans les provinces. Je vous citerai seulement, Monsieur, l'école forestière, l'école d'arpentage, les chambres du domaine chargées d'administrer dans chaque pro-

vince, sous la direction du ministre, les biens de la Couronne, enfin le commencement du grand travail du cadastre. Ce ministère se compose de trois départemens : le premier comprenant les domaines publics des provinces russes, et c'est sans contredit le plus intéressant à cause de la population considérable de paysans qui s'y trouve; le second, les domaines publics dans les provinces privilégiées; le troisième, les questions générales qui se rapportent à l'amélioration des domaines de l'État.

L'administration des voies de communication et des travaux publics correspond presque exactement à notre ministère des travaux publics en supposant détaché ce qui regarde le commerce. Il y a deux départemens, ou pour mieux dire un département divisé en deux parties : l'un concernant plus particulièrement les voies de communication, l'autre les bâtimens publics. La construction et la conservation des monumens sont dans les attributions du ministère de l'intérieur.

L'administration du contrôle a pour objet de réviser les recettes et les dépenses, et de préparer ainsi au Sénat les élémens sur lesquels s'asseoit sa haute surveillance. Il y a trois départemens : l'un pour les comptes de l'armée, l'autre pour les comptes de la marine, le dernier pour ceux des autres branches de l'administration. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de l'État, que cette administration toujours en retard de quelques années dans l'examen de la

comptabilité parvienne à mettre au courant les affaires arriérées.

Enfin, Monsieur, il ne me reste qu'à dire un mot de *l'administration des postes*, en vous faisant remarquer que les relais appartenant à l'État, et non point comme chez nous à des maitres de poste, l'administration russe est nécessairement beaucoup plus chargée que la nôtre.

Les ministres, y compris comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, les chefs des trois dernières administrations que je viens de mentionner, se réunissent une fois par semaine en comité général sous la présidence du président du conseil d'État. Ce comité s'occupe de toutes les affaires qui concernent à la fois plusieurs ministères, et en outre de plusieurs sortes d'affaires qui ne peuvent être traitées que par lui : telles sont les récompenses, les mesures touchant les sectes religieuses, les remontrances à adresser aux gouverneurs de province. La question est décidée à la majorité d'une voix et soumise ensuite à l'approbation de l'Empereur. Autrefois, durant les voyages du souverain, on se dispensait communément de cette formalité; mais l'Empereur actuel qui a introduit tant d'ordre partout, a mis sur ce point celui qui était nécessaire en voulant que les résolutions du comité des ministres lui soient expédiées pour avoir sa sanction partout où il se trouve.

Vous excuserez, Monsieur, la sécheresse de ma nomenclature; mais n'ayant pour vous entretenir de

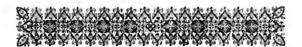


tant de choses que le médiocre espace d'une simple lettre, j'ai pensé qu'une extrême netteté serait le meilleur moyen, fût-il dépourvu de tout agrément, de donner une idée claire du système de l'administration centrale. Il me semble que sa régularité peut être citée comme digne d'attention, même en France. On peut l'admirer dans ses effets comme dans son principe, et l'ordre sévère qui règne dans toutes les parties d'un territoire de 370,000 milles géographiques carrés, fait assez l'éloge du pouvoir qui partout y commande l'obéissance aux lois.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

XI.



XI.

DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DE L'EMPIRE DE RUSSIE. ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Paris, le 16 mai 1839.

Il est incroyable, Monsieur, combien tout est nouveau en Russie : il y a encore aujourd'hui des vieillards qui pourraient se vanter d'avoir vu Pierre-le-Grand ; et avant Pierre-le-Grand tout, dans l'administration de ce vaste Empire, n'était que désordre et confusion. Ce qui y resta à faire, même après le règne de ce grand organisateur, est énorme ; et c'est

surtout lorsqu'on jette les yeux sur ce qu'était alors l'administration des provinces qu'on le sent profondément. Il paraît que ce fut là une des imperfections dont Catherine II fut le plus frappée dès son avénement; mais ceux qui ont eu occasion de toucher par eux-mêmes au maniement des affaires savent combien la moindre amélioration dans le système administratif coûte de peines, combien il faut de maturité, et combien l'exécution exige de fermeté et d'appui non-seulement dans les agens du gouvernement, mais dans les masses elles-mêmes; aussi ce ne fut qu'en 1775, treize ans après son avénement au trône, qu'elle publia le fameux réglement par lequel fut fixée l'administration de l'Empire et d'après lequel, sauf quelques modifications peu importantes, tout se gouverne encore aujourd'hui; et ce n'est même que depuis 1783 que ce réglement, essayé d'abord dans les provinces de Tver et de Smolensk, considérées comme les plus avancées de l'Empire, a été étendu à toutes les autres.

Ce code administratif, traduit en français en 1780 sous le titre de : *Ordonnances de S. M. I. Catherine II pour l'administration des gouvernemens de l'Empire de Russie*, est certainement, Monsieur, un des plus beaux monumens du règne de cette grande et illustre princesse; pour l'apprécier dignement il suffit de savoir qu'avant leur promulgation tout s'administrait par le pouvoir discrétionnaire confié aux gouverneurs des provinces : force militaire, administration, police, justice même, tout était concentré dans

leurs mains, en un mot l'administration n'existait pas. Le génie de Catherine la fit naitre; et la meilleure preuve qu'elle sut mettre du premier coup sa création en harmonie avec les conditions générales du pays et la nature de la population, c'est qu'elle n'a subi depuis lors aucune réforme essentielle et suffit jusqu'à présent à tous les besoins. Ainsi en vous exposant, Monsieur, le système d'administration provinciale d'après ce qui existe aujourd'hui, ce sera à la sage législation du *Svod* (Code) que j'en ferai remonter l'honneur comme à son vrai principe.

Le principe posé dans l'ordonnance de Catherine était que chaque gouvernement fût composé d'une population de trois à quatre cent mille individus mâles, et chaque district d'une population de vingt à trente mille; mais dans l'application la grande différence qu'il y a en Russie d'une province à l'autre dans la diversité des habitans a forcé de s'écarter considérablement de cette règle : tandis que dans la Russie d'Europe on compte en moyenne six cent cinq habitans par mille carré géographique, on n'en compte pour la même superficie que quarante-huit dans la Russie d'Asie et seulement quatre à cinq dans la province d'Irkoutsk. Cela fait évidemment des variations trop considérables pour que dans l'établissement des circonscriptions administratives il n'y ait pas à tenir compte de l'élément de l'étendue en même temps que celui de la population; aussi voit-on actuellement la population des gouvernemens varier dans ses limites extrêmes, de dix-huit cent mille, son

chiffre dans le gouvernement de Poltawa, à cent trente-cinq mille, qui est sa valeur dans celui de Enisseisk. On peut dire cependant qu'en général la population de chaque gouvernement est à peu près d'un million. Les cinquante-quatre millions d'habitans de l'Empire russe sont répartis en cinquante gouvernemens ou en cinquante-et-un, si on veut considérer le cercle de Bialistock comme un gouvernement. Ces gouvernemens, depuis un oukase d'Alexandre daté de 1823, se trouvent agrégés au nombre de deux, de trois ou de quatre, suivant les circonstances, en gouvernemens généraux dont le nombre total y compris la Finlande est de quatorze.

Les gouverneurs généraux peuvent être regardés comme de véritables vice-rois. Toutes les décisions de l'autorité, tant dans les affaires civiles que dans les affaires militaires, sont dans le cercle de leur gouvernement subordonnées à leur haute sanction. Les gouverneurs civils représentent dans chaque gouvernement particulier, en ce qui concerne l'administration civile, le gouverneur-général. Tous les pouvoirs, excepté la haute cour de justice, leur sont subordonnés. On peut les regarder comme représentant à peu près nos préfets, mais avec un degré d'autorité plus considérable.

Au gouverneur civil est jointe dans chaque gouvernement une direction provinciale (*goubernskoë pravlénië*), dont il est le président et qui se compose de trois conseillers; c'est ce conseil qui publie et fait exécuter les lois dans tout le gouvernement,

qui nomme les employés, inspecte leur conduite, dirige en un mot toute l'administration : c'est comme un petit ministère adjoint à la personne du gouverneur et propre à prévenir des écarts. Voilà pour le pouvoir administratif.

Le pouvoir judiciaire est entre les mains de deux chambres de justice : l'une pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires criminelles. Chaque chambre se compose d'un président, d'un conseiller et de quatre assesseurs dont deux pris parmi la noblesse du gouvernement et deux parmi les bourgeois.

La cour de conscience ou d'équité juge les procès de famille, les causes concernant les mineurs ou les aliénés, exerce les fonctions de tribunal d'arbitrage en cherchant à concilier les différends par des compromis; elle se compose d'un juge d'équité et de six jurés nommés par la noblesse, les marchands et la bourgeoisie. Il y a de plus dans chaque gouvernement un procureur-général et deux substituts chargés de surveiller la marche des affaires près des tribunaux et d'en faire rapport au ministre de la justice.

La chambre du fisc (*kazennaya palata*) est le ministère des finances dans les limites du gouvernement; c'est elle qui est chargée de percevoir les impôts et d'acquitter les dépenses de l'État. Le président de cette chambre, qui est à peu près comme vous le voyez, Monsieur, notre receveur-général, a porté pendant long-temps le nom de vice-gouverneur, et suppléait en effet le gouverneur en cas d'absence ou de maladie; mais depuis 1834 ce titre a été

supprimé, et ce fonctionnaire porte simplement aujourd'hui le nom de président de la chambre du fisc.

Chaque gouvernement se subdivise en un certain nombre de cercles ou d'arrondissemens. Quelques gouvernemens ont jusqu'à douze et quinze cercles; mais en général il y en a beaucoup moins. Le pouvoir administratif est représenté dans l'arrondissement par le conseil de direction (*zemskoy soud*) dirigé par un président (*ispravnik*) qui est le chef de l'arrondissement. Le conseil est composé de quatre ou cinq membres dont deux sont choisis et nommés par la noblesse de l'arrondissement, et les deux ou trois autres par les paysans de la Couronne.

Le pouvoir judiciaire est confié au tribunal d'arrondissement (*ouesdny soud*) composé d'un juge et de deux assesseurs nobles, et nommés par la noblesse, et de deux membres choisis par les paysans parmi eux; ce tribunal n'est que de première instance, et on en appelle à la Cour civile ou criminelle du gouvernement. A ce tribunal est attaché, mais avec une certaine indépendance, une Cour particulière qui porte le nom de *curatèle de la noblesse:* elle se compose du maréchal de la noblesse, du juge de l'arrondissement et d'un nombre de membres plus ou moins grand nommés par la noblesse. Ses fonctions sont de prendre sous sa protection les orphelins nobles et d'administrer leurs biens jusqu'à leur majorité.

Dans chaque arrondissement le ministre de la justice se trouve représenté directement par un procu-

reur particulier (*ouesdny striapchi*) qui ne dépend que du procureur-général, et qui lui fait son rapport sur la marche des affaires dans l'arrondissement; s'il y a lieu, le pouvoir central intervient.

Les affaires de l'administration des finances sont faites par la caisse d'arrondissement (*ouesdnoe caznatcheistvo*). Cette caisse n'est qu'une succursale de la chambre du fisc, et les receveurs qui en sont chargés sont à la nomination de cette chambre.

Les villes ont aussi des institutions qui leur sont propres : la première et la principale est le conseil municipal (*gradskaya douma*). Ce conseil se compose d'un président que je nommerais volontiers le maire, et de députés de chaque classe des habitans de la ville qui sont les conseillers municipaux. C'est ce conseil qui est chargé de toutes les affaires de la ville; il inspecte les bâtimens, soigne les marchés et les intérêts du commerce, délivre les passeports aux bourgeois et aux marchands, constate les besoins de la ville et en fait son rapport au gouverneur. L'élection de cette magistrature se renouvelle tous les trois ans. Le tribunal de la ville (*gorodovoy magistrat*) est un tribunal de commerce, des décisions duquel il y a appel à la chambre civile du gouvernement; il se compose de deux présidens et de quatre conseillers. Il y a aussi dans chaque ville une curatèle (*sirotskoy soud*) pour les orphelins analogue à celle qui existe dans chaque arrondissement pour les nobles, mais destinée ici aux marchands et aux bourgeois; ses fonctions sont exactement

les mêmes que celles de la curatèle pour les nobles.

Enfin chaque ville a un commissaire de police aidé par un nombre d'adjoints proportionné à la population. Dans les chefs-lieux il y a un commissaire-général de police. Tous ces agens sont placés sous la direction du gouverneur civil et correspondent avec lui.

Voilà, Monsieur, d'une manière très-abrégée l'ensemble des institutions provinciales qui régissent l'intérieur de la Russie. Vous voyez que, si le pouvoir central n'a nulle part compromis la sécurité publique et le bon ordre en faisant un trop fort abandon de ses droits, il a cependant laissé une large part à l'esprit de localité et à cette sorte d'autorité qui ne peut être convenablement dirigée que par des magistrats dans lesquels on a librement placé sa confiance. Il me semble que cette simplicité administrative a quelque chose de fort beau et qu'elle donne une idée avantageuse du peuple auquel elle convient. Cet ordre n'est cependant pas uniforme dans toute la Russie, il ne règne que dans 43 gouvernemens; la raison de cette anomalie est facile à comprendre, si l'on réfléchit à la diversité d'origine, d'habitudes, de langage des populations qui habitent cet immense Empire.

Les provinces qui sont en dehors de ce réglement sont désignées sous le nom de provinces privilégiées, c'est-à-dire de provinces qui, en se réunissant à la Couronne, ont conservé quelques-uns de leurs priviléges particuliers. On comprend dans cette ca-



tégorie les provinces allemandes, la Sibérie, le Caucase, les provinces transcaucasiennes, la Bessarabie, le pays des Cosaques, les peuples nomades. Il faut y joindre aussi le royaume de Pologne et le grand duché de Finlande qui, bien qu'immédiatement dépendant de la couronne de Russie, ne sont cependant point comptés comme provinces russes.

Les provinces allemandes diffèrent en tout des provinces russes par leur organisation municipale. Les tribunaux des villes y ont beaucoup plus de pouvoir et jugent les procès entre les habitans d'après les lois allemandes et suédoises. L'administration de la Sibérie n'offre qu'une particularité remarquable, c'est l'existence d'un conseil attaché à la personne du gouverneur-général et jouissant à peu près des mêmes attributions qu'un ministère. Cette mesure a été nécessitée et par l'énorme distance qui sépare Irkoutsk de Saint-Pétersbourg, et par l'état des affaires en Sibérie, où, tout étant pour ainsi dire à créer, il y a à chaque instant besoin d'une initiative prompte et vigoureuse. La Nouvelle-Russie est également administrée par un conseil présidé par le gouverneur-général comte Woronzoff. Les quatre villes d'Odessa, de Taganrok, de Kertch et d'Ismaïl ont chacune un gouverneur urbain (*gradonatchalnik*), placé sous les ordres du gouverneur-général. Je ne vous parle pas, Monsieur, des provinces du Caucase où l'administration ne faisant que s'installer est encore ou provisoire ou toute militaire; d'ailleurs il y a là des détails qui m'entraîneraient beaucoup trop

loin. Les Cosaques, vous le savez, Monsieur, ont conservé une organisation militaire spéciale et beaucoup de priviléges de leur ancienne république. Enfin les peuples nomades, les Kirghises de Sibérie, ceux d'Orenbourg, les Nogais et les Tartares, ne peuvent, bien entendu, être soumis jusqu'à présent à aucune administration bien régulière; maintenir l'ordre parmi eux par quelques mesures de police et les empêcher de porter le trouble dans l'Empire par leurs excursions, tout en faisant quelques tentatives modérées et patientes pour les convertir et les civiliser, c'est ce que le gouvernement peut se proposer de plus général à leur égard. Tous ces peuples paient cependant des impôts, soit en espèce, soit en nature; mais il est aisé d'imaginer qu'ils ne sont pas d'un grand profit pour l'État, et que c'est un intérêt d'un ordre plus élevé que celui du fisc qui l'a porté à les soumettre à sa domination. Lorsque l'on compare, dans son état actuel, tout son immense territoire occupant une partie de l'Europe et presque un tiers de l'Asie, avec ce qu'il était il y a seulement deux cents ans, lorsque les armes s'y dressaient de tous côtés et que les populations s'y entredéchiraient mutuellement par leurs guerres continuelles sans sortir en aucune façon de leur antique état de barbarie, on ne peut s'empêcher de ressentir une juste admiration pour les bienfaits de l'administration et de la politique.

Agréez, Monsieur, etc.

N. T.

XII.



XII.

DES CONDITIONS SOCIALES EN RUSSIE.

Paris, le 17 mai 1839.

Il est impossible de se faire aucune idée exacte de la Russie, si on se représente dans cet Empire une population sensiblement uniforme comme la nôtre où le plus ou moins de richesses des particuliers constitue la seule différence que reconnaisse la politique. La population russe se divise en classes très-distinctes: ces classes, c'est l'histoire et le dévelop-

pement naturel des générations passées qui les a faites. Elles ont leur racine dans la nation, et croire qu'il dépend du gouvernement de lès modifier ou de les confondre à son gré, c'est supposer à ce gouvernement une autorité qu'il ne possède pas, et qu'en réalité aucun gouvernement, quelque despotique qu'on le suppose, n'a jamais possédée. Les gouvernemens ne sont maîtres des pays, vous le savez, Monsieur, qu'à la condition de ne point entreprendre de les bouleverser et de n'y introduire les réformes que peu à peu et à mesure que la population devient capable de se prêter sans inconvénient à un ordre différent de celui auquel elle était habituée. Craignons de juger témérairement en politique chaque fois que nous jugerons d'inspiration et sans connaissance de cause. J'espère, Monsieur, qu'en terminant la correspondance que vous avez bien voulu me permettre d'entretenir avec vous, par un exposé rapide et fidèle de l'état actuel de la population en Russie, on ne s'imaginera point que ce soit là un modèle que j'entende imposer à l'Europe, mais que l'on voudra bien entrer dans la simplicité de mon intention qui est de donner une forme plus arrêtée aux idées en général trop vagues que nous avons de la Russie.

La classe noble est beaucoup plus considérable que nous ne nous le figurons ordinairement, et comme c'est dans son sein que se trouve concentrée avec la plus grande somme de richesse la plus grande somme de crédit et d'instruction elle forme dans l'État un élément capital : on l'évalue à environ

huit cent mille âmes; c'est donc par rapport à l'ensemble total de la population à peu près un noble sur soixante individus. Les provinces polonaises sont celles où il y a le plus de noblesse. En Volhynie la proportion des nobles est de un sur seize, et en Podolie de un sur dix ou onze.

Les droits de la noblesse, tels qu'ils ont été précisés par l'Impératrice Catherine et par ses successeurs, consistent, en ce qui touche au gouvernement, dans le monopole de toutes les charges de l'ordre législatif, administratif et judiciaire, et dans la rapidité de l'avancement dans les rangs de l'armée; ainsi, partout, c'est à des individus nobles qu'est remis le pouvoir de l'État; mais il ne faut pas croire toutefois que ce soit toujours à des individus de sang noble, car il n'est aucun pays où le pouvoir souverain ne fasse un plus large usage *du droit* d'anoblissement. *Ces droits* de la noblesse en ce qui touche l'impôt sont d'être exempt de tout impôt personnel, de n'être point assujéti au logement militaire, de faire le commerce des produits qui lui appartiennent sans être soumis à la taxe comme les négocians ordinaires, enfin d'être exempt du recrutement. En justice, un noble ne peut être jugé que par ses pairs, même pour le contentieux; il ne peut être condamné à aucune peine corporelle ni être mis aux fers. En dernier lieu, et c'est là le point capital, un noble peut seul posséder des serfs, *en vendre et en acheter avec le domaine, comme il lui plaît.*

La noblesse s'acquiert non-seulement par droit

d'hérédité, mais par un certain grade dans le service civil ou militaire du gouvernement. Vous savez, Monsieur, que par un réglement à jamais mémorable, Pierre-le-Grand, pour se créer dans la noblesse même une puissance contre l'esprit trop exclusif de l'aristocratie territoriale, divisa tous les fonctionnaires civils et militaires de l'Empire en quatorze classes, dont les huit premières conferent la noblesse héréditaire et quelques-unes des autres la noblesse personnelle. Ainsi aujourd'hui un Russe est noble dès qu'il a atteint dans l'armée le grade d'enseigne, et dans l'administration celui d'assesseur de collége, grade correspondant à celui de major dans l'armée. Il est noble également dès qu'il a obtenu une décoration pour service rendu à l'État. Ainsi la noblesse s'acquiérant avec ce degré de facilité, vous voyez, Monsieur, que le corps de la noblesse ne peut manquer de s'accroître considérablement tous les jours; et peut-être est-ce à cette cause qu'il faut attribuer les lenteurs du développement du tiers-état dans le sein duquel la noblesse se recrute continuellement.

Dans chaque gouvernement il y a une assemblée de nobles (*dvorianskoyé sobranié*) formée de députés de la province. Elle est chargée de tous les intérêts de la noblesse, elle tient les listes généalogiques, reçoit les nouveaux nobles, surveille l'élection des magistrats; en outre cette assemblée veille aux intérêts locaux de la province et a droit de s'adresser à l'Empereur, soit par le conseil des ministres, soit par une députation spéciale, si elle le juge convenable.

La noblesse forme également une Cour de curatèle destinée à la conservation des intérêts de ses membres mineurs; c'est une institution qui contribue encore à en réunir tous les membres et dont j'ai déjà eu, Monsieur, l'honneur de vous parler.

Je crois, Monsieur, que l'on peut porter à 8 ou 900,000 le nombre des individus appartenant à la classe du clergé en y comprenant les femmes et les enfans. En effet on ne compte guère que 30,000 ecclésiastiques séculiers qui, appartenant au culte catholique, ne sont point mariés. Dans l'Église russe il n'y a que la partie nommée clergé noir (*tchernoe doukhovenstvo*) qui soit vouée au célibat; cette partie comprend tous les Ordres monastiques, mais ce qui augmente son importance, c'est que c'est elle qui est en possession de fournir les archevêques, les évêques. les archimandrites. Le clergé blanc (*béloé doukhovenstvo*) comprend les prêtres ordinaires ou popes, les diacres et en général tous les serviteurs d'église. On compte dans le clergé séculier plus de 200,000 pères de famille. Le culte protestant n'emploie en Russie qu'un millier de ministres, tandis que le culte mahométan en emploie de 9 à 10,000.

Tous les hommes libres peuvent se faire prêtres; ils jouissent alors de tous les droits de la noblesse, sauf celui de posséder des paysans. Les fils de prêtres peuvent à volonté rester dans le clergé ou en sortir. S'ils en sortent, ils n'en emportent aucun droit et ne peuvent remonter à la noblesse que par la voie que j'ai tout à l'heure indiquée. Dans le cas où un

prêtre doit être traduit en jugement, le tribunal n'est composé de prêtres que s'il s'agit d'une affaire ecclésiastique, autrement le prêtre ressort des tribunaux ordinaires.

La troisième classe, celle à laquelle Catherine en 1787 donnait le titre de *tiers-état*, renferme *les citoyens émérites, les marchands, les bourgeois et les artisans.*

Les citoyens émérites (*potchetnié grajdani*) constituent une sorte de noblesse bourgeoise ou pour mieux dire un intermédiaire entre la vraie noblesse et la bourgeoisie ordinaire; c'est le Sénat qui est en possession de conférer cette dignité. Tout marchand qui pendant vingt ans a occupé un rang distingué dans la ville qu'il habite a droit à l'obtenir. Les artistes et les étudians des Universités, quand il ne leur convient pas d'entrer au service du gouvernement pour y acquérir la noblesse, peuvent entrer aussi dans cette classe après avoir obtenu leurs diplômes; enfin y entrent encore tous ceux qui ont exercé, au moins à deux reprises, les fonctions municipales, ainsi que les grands négocians ou les rentiers qui peuvent accuser un capital assez considérable. Les droits de cette classe peu nombreuse jusqu'à présent sont les mêmes que ceux de la noblesse sauf le droit de posséder des serfs.

Les marchands sont partagés en trois catégories (*guildes*), suivant le capital qu'ils déclarent, et par conséquent selon l'impôt auquel ils souscrivent par cette déclaration volontaire. Ceux de la première ca-

tégorie doivent se reconnaître un capital d'au moins 50,000 roubles et en payer 2,200. Ces marchands ont droit de porter l'épée, de recevoir des décorations, d'aller à la cour aux jours de grande réception et d'atteler quatre chevaux à leurs voitures; ils sont d'ailleurs, comme les nobles, complètement exempts de peines corporelles. Les marchands de la seconde catégorie jouissent à peu près des mêmes priviléges. Quant à ceux de la troisième, leur condition, je l'avoue, est bien différente, puisqu'ils sont exposés à encourir la peine du knout, aussi cette classe est-elle comparativement inférieure aux deux autres : elle comprend les petits marchands de détail, les colporteurs qui courent les foires, les cabaretiers, etc., en y joignant les bourgeois proprement dits (*meschani*), qui sont à peu près dans la même condition. Leur ensemble forme un noyau de population assez considérable; mais c'est dans les deux premières catégories ainsi que dans l'ordre des citoyens émérites, que se trouve le véritable germe du tiers-état tel qu'on le conçoit aujourd'hui. Cette partie supérieure de la troisième classe ne forme jusqu'à présent dans l'Empire qu'une bien faible masse, et je ne crois pas que l'on puisse la porter à plus de 5 ou 600,000 âmes en totalité.

Les artisans (*tsekovyié*) sont de beaucoup les plus nombreux; ils se partagent en deux catégories : les uns appartiennent à des corporations; les derniers sont de simples paysans qui, ayant quitté la charrue, cherchent à gagner leur vie par un métier quelcon-

que. Ces derniers ne sont point maîtres et ne possèdent point d'établissement; les premiers jouissent non-seulement de certains droits municipaux, mais même de celui de former par leurs délégués un tribunal de prud'hommes qui juge de toute espèce de différends, et suffit dans la plupart des occasions pour maintenir la paix dans les relations si variées que les individus de cette classe ont les uns avec les autres. Je pense, mais sans donner mon opinion comme bien certaine, que l'on peut évaluer la population totale des artisans à un million d'individus.

La partie de la population qui habite les campagnes est incomparablement supérieure à celle qui habite les villes. Cette population agricole se partage en deux grandes divisions : les paysans libres et les paysans attachés à la glèbe. Le noyau des paysans libres a été formé en 1803 avec les encouragements de l'Empereur Alexandre par le comte Serge Roumianzoff qui, après avoir donné la liberté à ses nombreux paysans, leur vendit les terres qu'ils occupaient. Cet exemple a été suivi par plusieurs nobles grands propriétaires qui, en vendant aussi leurs terres à leurs paysans, ont fait non-seulement une œuvre philantropique, mais une œuvre financière profitable à leurs propres intérêts. A côté des paysans libres proprement dits il faut mettre les serfs de la Couronne qui, bien que portant toujours ce triste nom, jouissent en réalité d'une liberté semblable à celle des premiers. Ils sont soumis au recrutement et paient une taxe peu importante. Cette

classe des paysans de la Couronne qui offre le passage du servage à la liberté et la voie naturelle à l'émancipation de tous les Russes augmente tous les jours par la tendance constante du gouvernement : dès aujourd'hui on compte environ huit millions de serfs de la Couronne.

Comme on ne compte guère que dix millions de véritables serfs, vous voyez, Monsieur, qu'un équilibre dont il y a un siècle on aurait à peine trouvé une trace commence à s'établir entre les deux parties de la population agricole ; la moins favorisée, mais par compensation la plus insouciante peut-être, est assurément cette dernière. Les serfs n'ont de droits que depuis Pierre-le-Grand qui le premier a étendu sur eux un peu de la protection des lois en fixant au juste le pouvoir de leur seigneur à leur égard. Les serfs sont tenus à travailler trois jours par semaine pour leur seigneur, ou à lui payer une redevance annuelle dont la moyenne est de 20 roubles par tête ou 50 roubles par famille (*teglo*) ; ils se reposent le dimanche et les jours de fête. Les différends qui s'élèvent entre eux sont tranchés par le seigneur ; il a droit aussi à punir leurs délits par une surcharge de travail, mais il ne peut employer par lui-même les peines corporelles. En cas de crime ou de délit le serf est jugé par les tribunaux ordinaires. Pour compensation à toutes ces servitudes le seigneur est obligé de veiller à la conservation de ses paysans et de venir à leur secours en cas d'incendie, de manque de récolte ou d'autres accidents, et à les

nourrir quand ils sont vieux ou infirmes ; en un mot les serfs doivent être regardés comme des mineurs dont les nobles ont la tutelle.

Par tout ce qui précède on voit que le nombre des serfs en Russie est infiniment moindre qu'on ne se l'imagine chez nous ; car sur une population de 54 millions d'habitans il n'est que de 10 millions et ce nombre tend tous les jours à diminuer par les affranchissemens que les seigneurs accordent et que le gouvernement favorise. Le sort des serfs est bien loin d'être aussi malheureux qu'on le croit, et pendant les deux derniers règnes on a amélioré leur condition d'une manière notable. Un jour viendra sans doute où ces derniers vestiges de l'esclavage antique disparaîtront de la Russie, et dans le bienfait de la civilisation la postérité équitable devra certainement faire une large part au Pouvoir Impérial.

Permettez-moi, Monsieur, d'arrêter ma plume à cette pensée d'avenir.

Je terminerai ici cette correspondance en vous remerciant de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu l'accueillir, rendu sans doute indulgent par le sentiment de l'excellence de l'intention qui me l'a inspirée et qui était d'attacher des idées plus précises à ce nom de Russie si vague dans la plupart des esprits et qui revient si souvent dans la plupart des conversations politiques.

Agréez, Monsieur, etc.

NI-TAG.

Table des Matières.



